

MOUVEMENT COMMUNISTE

Document de travail

- ***LES 35 HEURES CONTRE LE
PROLETARIAT***
- ***CONSIDERATIONS LIMINAIRES
SUR LES AGITATIONS DE
CHOMEURS ET PRECAIRES***

I. LES RAISONS DE CE TRAVAIL	2
II. LES “ 35 HEURES ” CONTRE LE PROLETARIAT	4
A. Le tournant de 1982	5
1. Un exemple de lutte	5
2. Modernité = augmentation de la productivité	7
3. L’ordonnance dans l’état des luttes	8
B. L’entreprise comme source du droit	9
1. La fin d’une législation unifiée	9
2. La mise en place de deux SMIC	10
3. Le développement de l’annualisation du temps de travail	10
C. Dans les entreprises	12
1. Une longue histoire	12
2. Quelques exemples	12
3. Les accords d’entreprise se mettent en place	13
D. Une revendication séculaire	15
E. Les principales dates de la législation française de la durée du travail, des origines à 1936	16
F. Conclusion	16
III. CONSIDERATIONS LIMINAIRES SUR LES AGITATIONS DE CHÔMEURS ET PRECAIRES	19
A. Richesse objective du mouvement versus carence de puissance	19
B. Exploitation étatique des agitations de chômeurs	20
C. Traductions ad usum des chômeurs et des précaires en lutte de l’idéologie dominante	23
1. Le Travaillisme à la française et sa périphérie	23
2. La doctrine sociale de l’Eglise	26
3. Une roue de secours excentrique	28
D. Des analyses et quelques remèdes partagés par toute la gauche	30
1. Elle a bon dos la finance	30
2. La consommation populaire, improbable salut du capitalisme	32
E. Les militants de base du mouvement prisonniers du syndicalisme et de la pédagogie par l’exemple	33

I. LES RAISONS DE CE TRAVAIL

Les deux textes publiés ci-après constituent les premiers éléments d'un bilan tant sur ce qu'il est convenu d'appeler le " mouvement des chômeurs et des précaires " que sur les discussions autour de la loi dite des 35 heures, qui vient d'être officiellement adoptée par l'Assemblée nationale. Les questions du travail et de sa réduction tiennent une place de choix dans le discours du néoréformisme. Celles-ci sont en effet systématiquement mises en avant par les différents porte-parole et idéologues censés représenter le mouvement des chômeurs et le mouvement ouvrier tout entier. Pour ces derniers, la RTT (réduction du temps de travail) serait le moyen radical de mettre fin au chômage et à la précarité. Cette idée est devenue le discours dominant à gauche et se trouve déclinée selon des modalités qui ne divergent que sur la forme. Des sociaux-démocrates avec la loi Aubry aux différentes variétés de gauchistes, du mouvement associatif et syndical (SUD, AC !, DAL, APEIS, etc.) jusqu'aux pseudo-autonomes disciples du Professeur Toni Negri (ex-Cargo, " Italiens "), le postulat est identique. Bien sûr, toutes ces composantes diffèrent entre elles sur le degré de réduction du temps de travail proposé (35, 32, 30 heures), mais toutes fondent leurs théorisations sur les mêmes prémices.

A côté de cette mystification centrale, le mouvement des chômeurs a fourni l'occasion d'une production abondante d'idéologies sur la place du travail dans la société actuelle. Deux conceptions se sont largement disputées et partagées le marché de la contestation dévitalisée, chacune bien sûr, comme pour la réduction du temps de travail, se trouvant agencée selon des degrés différents de radicalité. Une conception " travailliste ", allant des staliniens rénovés (ou non) aux différentes variétés de trotskistes, faisant du droit au travail dans sa forme salariée l'horizon revendicatif indépassable du mouvement ouvrier ; une autre, que nous appelons " solidariste ", d'inspiration chrétienne, embrassant sous son aile la " deuxième gauche " (" CFDT en lutte " ou normale) et l'Autonomie dégénérée, qui relativise la place du travail dans l'existence du " citoyen " et aspire à la création d'un revenu garanti par l'Etat. Ce dernier courant étant de loin le plus imaginatif sur le plan idéologique.

Les positions de *Mouvement Communiste* sont évidemment aux antipodes de ces diverses productions idéologiques. Ces dernières, en effet, ne visent qu'à empêcher toute critique approfondie du mode de production capitaliste et *in fine* toute jonction dans la pratique entre les diverses composantes du prolétariat. Contre ceux qui ne font que proposer le salariat pour l'éternité (droit au travail) et ceux qui chantent la fin du travail et prônent le retour à une sorte d'artisanat généralisé assisté financièrement par l'Etat (RMI amélioré pour tout le monde afin que la créativité du travail individuel puisse s'exprimer hors des entraves du capital), nous nous inscrivons dans la continuité de la critique marxiste du capital et de ses idéologies.

Cette critique, sur les questions qui nous préoccupent ici, tient en ces quelques points :

- En lieu et place de la revendication du droit au travail ou de son complément inversé le revenu universel garanti, critique du travail sous sa forme salariée et affirmation du communisme comme abolition du travail aliéné ;
- En lieu et place de la dichotomie exclus/inclus, affirmation de la polarisation entre prolétariat et capital, les “ exclus ” n’étant, dans leur immense majorité, qu’une fraction du prolétariat surnuméraire de la grande industrie, souvent composée par des travailleurs occultés par les statistiques du travail “ typique ” ;
- En lieu et place de “ la réduction du temps de travail pour créer des emplois ”, défense intransigeante de la condition prolétarienne (salaire, conditions de travail) en rupture avec toute considération visant à préserver la compétitivité de l’entreprise ou du capital “ national ”.

La tâche que nous nous sommes fixée est, dès maintenant, de combattre les divisions de statut, de race et de sexe en commençant, dans la mesure du possible, le travail de cristallisation d’une composante ouvrière active en rupture avec les syndicats d’Etat et les associations qui s’arrogent le monopole de la représentation des catégories les plus vulnérables du prolétariat (précaires, chômeurs, clandestins).

Les deux textes qui suivent, offrent donc des éléments de réflexion afin d’œuvrer dans cette direction. Bien qu’ils ne soient pas achevés, nous les livrons à la critique, sous forme de document de travail, de tous ceux qui se reconnaîtront dans cette démarche. Nous saisissons ainsi l’occasion de les inviter à participer à cette tentative de compréhension de la condition ouvrière présente, menée rigoureusement en dehors des multiples instances du néoréformisme ambiant.

De la sorte, nous souhaitons également favoriser la plus ample circulation des idées révolutionnaires, y compris si elles sont élaborées, reprises et diffusées par d’autres que nous. En menant une telle réflexion, nous mettons avant tout ce travail à la disposition des prolétaires conscients afin qu’ils en tirent avantage dans la rude bataille pour la constitution de comités politiques ouvriers. Ceux-ci, aujourd’hui inexistants mais qui naîtront à nouveau des luttes de classes, assumeront et mèneront en première ligne le combat révolutionnaire en le reliant à sa base matérielle : la bataille quotidienne pour la défense des intérêts “ économiques ” des exploités.

Bruxelles, Paris 25 mai 1998.

II. LES “ 35 HEURES ” CONTRE LE PROLETARIAT

Le projet de loi sur les 35 heures, voté par l'ensemble de la gauche dite plurielle à l'Assemblée Nationale, a été salué comme une grande réforme sociale digne de figurer au panthéon du mouvement ouvrier français, au même titre que les 40 heures et les deux semaines de congés payés concédés par le Front Populaire en 1936¹. Les superlatifs ont fleuri “ avancée sociale marquante ”, “ progrès de civilisation ”, exercice dans lequel le bureaucrate de la CGT, Louis Viannet, s'est particulièrement distingué².

Le projet de loi Aubry, selon ses thuriféraires, s'inscrirait dans un processus historique de longue durée, marqué par la baisse de la durée annuelle du travail, chemin qui nous mènerait aux portes du paradis de la libération du travail “ hétéronome ”³. Pour les communistes, cette loi se situe dans un processus, ouvert notamment en 1982 avec la loi sur les 39 heures, qui vise, en favorisant la réorganisation du procès de production immédiat, l'aménagement du temps de travail (flexibilité, annualisation) et *in fine* la baisse du salaire, à accroître le taux d'exploitation de la classe ouvrière. Ainsi, au-delà des apparences, la réalité est beaucoup moins idyllique. La loi Aubry s'inscrit dans la continuité des mesures anti-ouvrières qui se sont succédé depuis vingt ans à la faveur des grandes défaites du prolétariat consécutives à la restructuration du capital dans les secteurs (sidérurgie, automobile, chantiers navals) dans lesquels la classe ouvrière était forte, tant sur le plan objectif que subjectif. La gauche au pouvoir (PS-PC) au début des années 80 a joué un rôle en pointe dans cette offensive du capital par sa fonction institutionnelle de représentant politique des classes exploitées et grâce aux relais syndicaux dont elle dispose au cœur de la classe. Ainsi était-elle la plus à même au niveau de l'Etat d'impulser les contre-réformes nécessaires et de jouer le rôle d'expérimentateur social pour répondre aux besoins engendrés par l'accumulation du capital.

Confronté depuis près de 25 ans à des crises de dévalorisation dont l'ampleur et la gravité ne cessent de croître (voir la crise des années 91/92), à un ralentissement historique de son

¹. Le Front Populaire est le grand moment de la “ légende de la gauche au pouvoir ” (voir le livre La légende de la gauche au pouvoir de Philippe Riviale, Jean Barrot et Albert Borczuk, édition La Tête de Feuilles, 1973). Rappelons que les 40 heures et la cinquième semaine de congés payés ne faisaient pas partie de son programme électoral, destiné avant tout à rassurer les classes moyennes au nom de “ l'unité du peuple de France contre le fascisme ” (Thorez). Ces quelques acquis de la classe ouvrière seront vite balayés, les décrets-lois de 1938 introduisant de tels assouplissements dans l'application de la loi des 40 heures que celle-ci fut pour ainsi dire abrogée malgré une résistance farouche des ouvriers avant le fiasco de la grève de novembre 38.

La vague gréviste passée, les luttes ouvrières domestiquées, les entreprises pour faire face au renchérissement de leurs coûts de production licencièrent en masse et augmentèrent leur prix, balayant les augmentations de salaire accordées en juin 1936. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la durée moyenne du travail oscilla entre 55 et 60 heures.

². Avant de tempérer brutalement son enthousiasme devant le peu d'allégresse suscitée par la loi Aubry dans les entreprises. Dans Le Monde, du 1er février 1998, Louis Viannet déclare : “ En l'état, le projet de loi a de lourdes insuffisances. (...) Si, avec une durée légale de 35 heures, on laisse une marge aux employeurs, qui leur permet d'avoir des semaines de 48 heures, cela ne peut pas marcher. ” M. Viannet fait mine de découvrir l'annualisation du temps de travail des années après que celle-ci eut été placée au cœur des différents dispositifs de gauche et de droite concernant le temps de travail, et dont la CGT négocie l'application dans les entreprises. D'ailleurs, dans son organe officiel, L'hebdo de l'actualité sociale (n° 2786), la CGT est beaucoup moins vindicative à l'égard de la loi Aubry : “ (...) la réduction du temps de travail constitue une opportunité pour réfléchir à une meilleure organisation du travail, en misant sur l'implication et la qualification des hommes. Les possibilités offertes par les nouvelles technologies rejoignent les exigences de travailler autrement pour assurer des productions et des services de qualité, en apportant ainsi une réponse nouvelle aux défis de la compétitivité ”.

³. Concept forgé par l'idéologue André Gorz pour désigner le travail contraint, aliéné par rapport au travail dit autonome, créatif, non soumis à la loi du capital. M. Gorz pille ici allègrement Marx qui à la fin du livre III du Capital parle de cette sphère de la nécessité que le mode de production communiste permettra de réduire au minimum. Avec une petite différence certes, M. Gorz dans sa société idéale maintient la production marchande, le salariat et l'Etat.

taux d'accumulation, à un déclin sur la scène impérialiste mondiale, le capitalisme français s'est livré à des attaques contre le prolétariat d'une intensité sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Flexibilité, précarité, individualisation, furent les grands mots d'ordre inscrits sur ses bannières ; mots d'ordre traduits dans la réalité d'un marché du travail qui, en l'espace de vingt ans, a été bouleversé de fond en comble.

A. Le tournant de 1982

La loi Aubry est la digne héritière de l'ordonnance du 16 janvier 1982 relative à la diminution du temps de travail. Aujourd'hui, la gauche ne voudrait retenir de cette loi que le passage de 40 à 39 heures sans perte de salaire et la cinquième semaine de congés payés. La mémoire de la classe, quant à elle, n'a pas oublié qu'à l'époque, la dite ordonnance n'avait prévu de compensation intégrale, lors du passage de la 40^e heure à la 39^e heure, qu'aux salariés payés au SMIC. Déjà, donc, le "partage du travail" et des revenus étaient à l'ordre du jour. En outre, une réorganisation du travail était préconisée afin d'optimiser l'utilisation des équipements, avec à la clef une modération de l'évolution du pouvoir d'achat des salariés. Ces dispositions ont provoqué, au début de l'année 82, une vague de conflits et de grèves dont la revendication essentielle était le maintien intégral du salaire avec, selon les situations locales, un refus d'une réorganisation du travail se traduisant par le travail du samedi, et la remise en cause, au prétexte de l'introduction de la cinquième semaine de congés payés, des jours de congés supplémentaires accordés selon l'ancienneté et l'usage dans certaines branches. Ce n'est que devant l'ampleur de la mobilisation ouvrière que le gouvernement de l'époque renonça à ses projets⁴.

1. Un exemple de lutte

Dans *Libération* du 19-2-82, on trouve une des rares traces que ce mouvement de grèves a laissée. Sous le titre "*Cent trente emplois ne valent pas un samedi sans rugby*", et le sous-titre "*pour le PDG de Roudière la semaine de travail à 36 heures permettrait d'embaucher cent trente personnes. Les salariés refusent cette nouvelle organisation car il faudrait travailler le samedi*", on peut lire : "*Ce sont des égoïstes, ils se fichent des chômeurs*", murmure la population du Pays d'Olmes en Ariège (1600 chômeurs recensés). "*Leur refus est scandaleux*" gémissent les élus locaux et les membres du Comité local de l'emploi. "*Les archaïsmes ont la vie dure*" philosophe de son côté Jean Arpentinier, PDG de Roudière, la plus importante entreprise textile de la région avec ses 1587 salariés... La tension a commencé à monter le 11 février. La réorganisation du travail prévoyait une réduction du temps de travail à 36 heures pour les postés, la création d'une troisième équipe de jour et l'embauche de 130 personnes, une vingtaine de salariés sous contrat à durée déterminée passant sous contrat à durée indéterminée.

On aurait pu croire que les salariés se seraient réjouis d'avoir un PDG touché par "l'état de grâce". Eh bien non ! Depuis deux mois la colère gronde et les ouvriers se déclarent prêts

⁴. En 1983, un article de la *Revue Française des Affaires Sociales* fait un bilan des conflits du travail en France de 1950 à 1982. Cet article décompte quatre "grèves nationales multisectorielles", "grèves simultanées dans un grand nombre d'activités des secteurs nationalisé et privé sur des revendications communes, principalement d'ordre salarial, et pouvant s'étendre sur plusieurs semaines". Les dates en sont : 1950, 1953, 1968, 1982. L'article signale qu'à l'origine ces mouvements n'ont pas été déclenchés par un mot d'ordre syndical.

1982 ? A part quelques spécialistes de la chose, personne ne s'est aperçu qu'il avait existé en 1982 une "grève nationale multisectorielle". Certes 1982 n'eut pas la même ampleur, et de loin, en nombre de journées de travail perdues que 1950, 1953 et 1968. Mais la période de 69 à 77 donne un décompte (officiel) de journées perdues deux fois moins important que l'année 82 ; la période de 78 à 81 cinq à six fois moins important que l'année 82.

à la grève si un tel contrat était signé. Ils ne veulent pas travailler le samedi après-midi, comme le prévoit la nouvelle réorganisation du travail. *“On s'est déjà fait avoir en 1978 avec le samedi matin, on ne recommencera pas”* dit Gilbert, ourdisseur. L'opposition est encore plus vive chez les femmes qui composent pour moitié l'effectif des travailleurs postés. *“On n'a déjà pas de vie Si en plus on travaille le samedi, on sera les seuls dans cette ville à ne pas se reposer le week-end. Déjà par rapport aux enfants, les couples font contre-équipe (quand l'un commence à 5 heures l'autre part à 13 heures) et ne se voient plus. Là, on sera en plus coupés de tout le monde.”* La nouvelle organisation du travail prévoit en effet que 6 samedis sur 8 sont travaillés jusqu'à 20 heures. En échange, on leur offre 2 jours de congés consécutifs pris dans la semaine et 2 week-ends de 3 jours toutes les 8 semaines. Mais rien à faire. Les postés veulent garder leur samedi ... et travailler le samedi *“c'est aussi accepter de travailler le dimanche. On est dans le textile et pas dans la sidérurgie. Aucune contrainte technique ne nous oblige à faire tourner les machines 24 heures sur 24 ”* dit Jean Pierre, ourdisseur. La direction a tout au long des mois de février et de mars amélioré les compensations salariales proposant de payer 40 heures les 36 heures, un treizième mois complet fin 1984, déclaré qu'il *“n'est pas question de faire travailler les gens le dimanche”*. *“Je tiens à vous rassurer tout de suite, explique le PDG, le 10 mai n'est pour rien dans la proposition de signer un contrat de solidarité Dans le secteur textile la compétitivité passe par une meilleure productivité Comme le gouvernement annonce les 35 heures pour 1985, je préfère y aller d'emblée Car une heure en moins chaque année désorganise toute la production De toutes façons, il était prévu de longue date d'augmenter la durée d'utilisation du matériel Si en plus, il y a moyen de décrocher des aides de l'Etat, pourquoi les refuser ? Cela correspond à une amélioration de la productivité de 4,35 %. C'est faible si on considère que 200 emplois sont créés pour cela.”*

L'article se conclue ainsi : *“ L'opposition entre les salariés et la direction est catégorique... L'enjeu est d'importance, car 2 entreprises textiles de la région attendent le dénouement de ce qui n'est pas encore un conflit ouvert pour signer à leur tour le même contrat de solidarité. ”*

Un journal local se posa la question : les ouvriers sont-ils réactionnaires ? Des salariés de l'entreprise Roudière firent circuler un texte dont nous citons des extraits : *“ 500 travailleurs refusent le projet d'un PDG qui créerait 200 emplois. Ces ouvriers sont-ils des réactionnaires ? Qu'est-ce qui motive leur opposition à un dirigeant du CNPF qui “joue le jeu” d'un pouvoir aujourd'hui de gauche ? Quel est ce projet ? Passage aux 36 heures avec réduction de salaire programmée sur plusieurs mois et prolongation de la durée d'utilisation des machines jusqu'au samedi soir. Conséquence chiffrée par lui : création de 200 emplois Refus des ouvriers : 36 heures c'est bien mais pas n'importe comment ! La réduction de salaire, avec le pouvoir d'achat qu'ils ont, est inacceptable. La prolongation de la semaine de travail pour n'avoir qu'un samedi tous les 2 mois est intolérable contribuant à renforcer la dysharmonie du chômage de leurs vies avec l'ensemble social. Le chantage au chômage est indécent : les ouvriers ne se sentent pas responsables de cette “indignité” mais les principales victimes. La presse locale apporte sa contribution dans le conflit d'opinions sans rien dire de ce qui motive la “réaction”. Rien dans tout cela ne prend en compte et n'exprime le vécu particulier de ces ouvriers qui savent que le délire économique tronque leur vie, qu'un jour dans la semaine n'est pas aussi riche de possibilités de loisirs et de rencontres que le samedi. Situation locale, conflit partiel, qui par delà les stratégies syndicales et les manœuvres patronales pose le problème de l'expression et de la reconnaissance du vécu ouvrier ailleurs que dans les tables statistiques de l'économie d'un monde qui fait l'économie de leur vie. ”*

2. Modernité = augmentation de la productivité

“ Situation locale, conflit partiel ”, des milliers de conflits, tous dirigés contre la mise en place au niveau de chaque entreprise de la loi sur “ la réduction du temps de travail ”, furent vécus ainsi. Les journaux locaux en rendirent compte. La presse nationale ne parla que d'une poignée d'entre eux. Les organisations syndicales négocièrent au cas par cas l'aménagement de la loi, évitant d'informer les salariés de chaque entreprise que leurs problèmes n'étaient pas locaux, spécifiques, particuliers, pour la simple raison qu'ils étaient globalement favorables à la loi, dans une situation générale où la gauche leur permettait d'être associés plus étroitement à la gestion des entreprises.

Le projet de loi sur les 39 heures avait pour objectif la baisse des salaires, et cette question fut à l'origine de beaucoup des conflits. Mais on peut remarquer sur l'exemple de l'usine textile de Lavelanet que le recul de la direction sur cette question n'a pas suffi à faire passer l'application d'une loi, qui fut d'abord de “ modernisation ” des entreprises.

Quelle est donc cette “ modernité ”, auxquels des salariés, naturellement qualifiés alors de “ réactionnaires ”, s'opposèrent ? C'est celle de la loi fondamentale de l'industrie “ moderne ”: l'augmentation de la productivité. En échange de l'abaissement d'une heure de la durée du travail, il fallait d'abord obtenir des salariés une réorganisation du travail, permettant un allongement de la durée d'utilisation des machines à la fois sur la journée et sur la semaine. Les lois d'abaissement du temps de travail sont présentées par la gauche comme visant à la réduction du chômage. L'étude de leur logique interne montre en revanche que c'est l'augmentation de la productivité qui est leur ressort essentiel, c'est-à-dire la production des mêmes marchandises par moins de salariés. Un troisième enjeu des lois de réduction du travail est passé encore plus inaperçu : la durée légale du travail à 39 heures a été utilisée dans des secteurs où la durée était inférieure à 39 heures afin d'augmenter la durée du travail. Ce fut en particulier le cas pour les salariés de l'Etat. Il y eut ainsi dans la presse des échos de conflits où la presse ironisa sur les “ privilèges ” des fonctionnaires, oubliant que les conditions spécifiques en matière d'horaires de travail servaient antérieurement à justifier le faible niveau de leurs salaires.

Mais ce qui a été encore moins compris à propos de la loi des 39 heures, c'est qu'elle permettait en réalité par la réorganisation du procès de production immédiat une augmentation du temps de travail. Car si le temps formel de travail est de 40 heures, le temps réel pratiqué est plus faible. La résistance à la domination du capital ne se réduit pas aux périodes de luttes ouvertes, celle-ci est quotidienne. C'est une lutte qui peut-être collective et/ou individuelle et qui vise à allonger les temps de pause par tous les moyens possibles ⁵. Il y a en particulier des pauses collectives, liées aux repas, etc. qui, au fur et à mesure, s'allongent, sans que le rapport de forces permette à l'encadrement de les réduire. La renégociation des horaires de travail est toujours le moment choisi par les directions pour remettre en cause ces pauses. C'est ce qui explique par exemple en France dans les transports des conflits sectoriels (en général biannuels) lors de la réorganisation “ technique ” des horaires. Or, ce fut peut-être là l'une des motivations les moins reconnues des mouvements de 82 et des années suivantes contre les applications de la loi de “ réduction du temps de travail ”.

⁵. Il est ainsi bien possible que ce qui a déclenché depuis les USA la vague d'interdictions de fumer, ne soit pas évidemment l'intérêt des dirigeants pour la santé de la population, ni peut-être même les coûts induits par les dépenses de santé, mais une étude estimant à quelques 6 % le temps perdu au travail à, selon l'expression française, “ s'en rouler une ”.

3. L'ordonnance dans l'état des luttes

Au sortir de ces luttes, il ne restait de l'ordonnance du 16 janvier 1982, que :

- la généralisation des horaires variables (individualisés) avec modulation du temps de travail d'une semaine à l'autre, sans le paiement d'heures supplémentaires en cas de dépassement de la durée hebdomadaire,
- des dérogations à la réglementation du repos dominical pour permettre l'institution d'équipes de fin de semaine,
- la possibilité dans l'industrie de faire travailler les femmes jusqu'à minuit, horaire limité jusqu'à 22 heures auparavant.

Ce que le gouvernement Giscard-Barre avait vainement tenté d'instituer à la fin des années 70 du fait de l'intransigeance syndicale toute entière au service du Programme commun se trouva ainsi réalisé en quelques semaines par la gauche et des syndicats devenus soudainement plus "compréhensifs". Si l'introduction d'une flexibilité accrue était passée, restait pour le gouvernement à traiter la question du salaire, que les ouvriers avaient refusé de voir baisser à la faveur de la réduction du temps de travail. Ce qui fut accompli au moment du fameux "tournant de la rigueur" au cours duquel fut institué par la loi du 22 juin 1982, votée par les staliniens et les sociaux-démocrates, le blocage des prix et des revenus...

Ainsi donc, la loi de 1982 ouvrait la boîte de Pandore de la flexibilité, de l'annualisation, de l'individualisation du travail. Pour Jacques Rigaudat, ancien conseiller "social" de Michel Rocard, au-delà de l'esbroufe du temps libre et de la réduction du chômage, c'était là son principal mérite : *"L'ordonnance de 1982 avait introduit une notion nouvelle dans le Code du travail, celle de modulation des horaires. (...) Pour la première fois en effet depuis qu'il était institué, le Code du travail prévoyait que, à partir du moment où il y avait eu négociation et accord, il était possible de déroger aux règles communes."*⁶ Ce mouvement se trouva confirmé par les gouvernements de gauche et de droite successifs, et amplifié au fil des ans par des batteries de textes législatifs favorisant le temps partiel, le travail en intérim⁷, le travail "gris" (TUC, SIVP, CES, CRE, emplois jeunes), le développement de l'annualisation (Delebarre, Séguin)⁸, le rétablissement du travail de

⁶. Réduire le temps de travail, édition Syros, 1996.

⁷. En 1997, Manpower et Adecco (Intérim) sont devenus les premiers employeurs privés en France. Fin février 1998, l'emploi intérimaire a occupé 409 573 personnes contre 376 142 fin janvier. Sur les 189 600 emplois créés en 1997, 120 000 sont des emplois intérimaires et concerne surtout l'industrie (53 %) et le BTP (20 %). L'intérim est devenu une composante majeure de l'emploi industriel. Ainsi, dans la sous-traitance automobile, l'emploi intérimaire représente fréquemment jusqu'à 50 % des effectifs et 15 % chez les constructeurs. Pour les directions d'entreprise, cette forme d'embauche n'a que des avantages : "Les intérimaires ont une intensité de travail supérieure à celle du personnel permanent. Plus jeunes, souvent mieux scolarisés, plus polyvalents, payés au SMIC quels que soient leurs diplômes, non syndiqués, jamais malades ou immédiatement remplacés..., les intérimaires n'ont, pour l'entreprise utilisatrice, que des "qualités", ce qui déstabilise les ouvriers non qualifiés en contrat à durée indéterminée." Pour les prolétaires, les avantages sont moins évidents, trois fois plus d'accidents du travail, pas de surveillance médicale ; un temps de travail moyen sur l'année (5 missions de 15 jours) très faible. Aberration statistique à noter pour les tenants de la société post-industrielle, les 120 000 emplois créés par l'intérim sont comptabilisés comme relevant du secteur tertiaire alors que l'on a vu précédemment que sur ce total 70 % sont des emplois du BTP et de l'industrie. (Toutes ces données sont tirées du Monde daté du 3 avril 1998).

⁸. La question des emplois "gris" est encore une manifestation de la belle continuité qui s'est forgée entre politique de gauche et de droite au fil des ans. C'est à la gauche gouvernementale, et à son premier ministre de l'époque, Laurent Fabius, que revient l'immense mérite (pour le capital) d'avoir lancé ce type d'emplois. En 1984, en effet, une fois dissipées les illusions lyriques de l'"état de grâce", le gouvernement de l'époque lançait les travaux d'utilité collective (TUC). Réservés aux jeunes de 16-25 ans au chômage, ceux-ci se voyaient octroyer généreusement 1200 F contre 20 heures de travail par semaine au sein d'une collectivité,

nuit des femmes dans l'industrie, la réduction des charges sociales (lire la diminution du salaire différé) etc.

La loi Aubry se situe donc pleinement dans cette continuité⁹ et apporte sa touche originale à la grande œuvre du capital avec, entre autres, l'institution de l'entreprise comme lieu de formation du droit ; la fin d'une législation sociale uniforme s'appliquant à l'ensemble des salariés ; la mise en place de deux smics, le développement accéléré de l'annualisation du temps de travail avec pour corollaire la fin du paiement des heures supplémentaires.

B. L'entreprise comme source du droit

Il s'agit là d'un tournant dans le rapport entre l'Etat, les entreprises et la classe ouvrière, dans la mesure où la loi Aubry marque la fin d'une époque : celle de l'Etat régulateur, imposant d'en haut les règles du jeu social tant aux patrons qu'à la classe ouvrière. Ainsi, contrairement aux lois de 1936 et de 1982 qui prévoyaient des décrets d'application, la mise en place de la réduction du temps de travail (RTT) est laissée aux bons soins de la négociation dans les branches et les entreprises. La loi se contente de fixer une date butoir, les modalités quant à elles se négocieront branches par branches, et surtout entreprises par entreprises, en fonction des situations spécifiques. Comme l'a déclaré, à l'Assemblée Nationale, Martine Aubry, ministre du travail " *Le texte préconise un recours à la négociation collective la plus décentralisée possible et une grande souplesse dans les modalités de la réduction du temps de travail qui permettent d'améliorer la compétitivité des entreprises* ". Cela se traduira par une disparité accrue des conditions d'exploitation du prolétariat et donc par un approfondissement des divisions en son sein : ici l'annualisation, là l'embauche de travailleurs à temps partiel ; ici réduction des salaires, là individualisation des augmentations, etc.

1. La fin d'une législation unifiée

Au-delà des modalités d'application particulière, la loi approfondit deux grandes divisions, celle entre travailleur du public et du privé, puisque la réduction du temps de

d'une association, d'un établissement public. Ces TUC qui devaient, selon le décret du 16 octobre 1984, ne s'en tenir qu'à des " actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle " deviendront très vite un moyen pour le " secteur public à la française " de se procurer une main d'œuvre quasiment gratuite, dépourvue de statut et occupant des emplois à part entière. A l'époque, le patronat du privé, jaloux de ne pouvoir bénéficier des services de ces nouveaux esclaves, avait exigé par la voix du CNPF l'extension des TUC au secteur privé. Ainsi naîtront les SIVP (stage d'insertion à la vie professionnelle), portés sur les fonds baptismaux par la gauche et la droite (en 1986 avec Philippe Séguin), qui permettent aux entreprises, sous prétexte de formation, de disposer de jeunes travailleurs pour une durée de six mois pour un coût de 775 F pour les 16-18 ans et 1230 F pour les 18-25 ans.

Les pseudos " emplois jeunes " du gouvernement Jospin ne sont qu'un avatar de cette politique étatique de dévalorisation du prix de la marchandise force de travail. La encore, la gauche a innové en créant le CDD de cinq ans, renouvelable chaque année. L'histoire se répète puisque le CNPF réclame la possibilité d'appliquer de ce type de contrat à l'embauche de salariés du secteur privé. Comme pour les 35 heures, le but de ces politiques de l'emploi successives n'est pas de " trouver du travail aux jeunes " mais de fournir une main d'œuvre au patronat du public et du privé à des prix défiant toute concurrence. C'est une manière de briser les grilles salariales (obtenir un CAP, un bac +2 pour 2000 F au lieu de le payer au niveau prévu par les conventions collectives de branche), de casser le salaire minimum, d'accroître la concurrence entre les prolétaires sur le marché du travail. C'est aussi, pour le moment, un facteur de paix sociale dans l'entreprise ; les salariés à contrat de travail " normaux " payés aux tarifs conventionnels subissant une pression terrible du fait de l'existence à leurs côtés de cette masse de sous-salariés. Comment revendiquer, faire grève alors que l'on a au bureau, à l'usine des collègues bien plus mal lotis ? Les travailleurs paient très cher l'oubli de ces principes élémentaires de la lutte de classe que sont à travail égal, salaire, statut, conditions de travail égaux.

⁹. Mme Aubry assume d'ailleurs crânement cette continuité. Aux députés de droite soucieux de voir inscrit en toute lettre dans le projet de loi, l'annualisation du temps de travail, elle a répondu que cela n'était pas nécessaire, la loi quinquennale de M. Giraud (ancien ministre du travail RPR) ayant apporté toutes les dispositions nécessaires à cet effet sans qu'il soit besoin d'y revenir.

travail ne concerne que les entreprises du secteur privé, et celle entre les travailleurs exerçant leur profession dans les entreprises de plus de 20 salariés, lesquels passeront aux 35 heures dès le 1^{er} janvier 2000, et les autres qui, eux, attendront jusqu'à 2002. Le gouvernement prévoit même des aménagements particuliers pour les très petites entreprises. C'est donc la fin d'une législation unifiée pour tous les travailleurs.

2. La mise en place de deux SMIC

Un SMIC horaire maintenu pour les salariés travaillant 39 heures (pour éviter une hausse du coût horaire de 11,4 %) et un SMIC mensualisé pour les " veinards " dont l'entreprise passera à 35 heures. Cependant, ces derniers paieront très cher leur nouveau temps libre à 5240 francs par mois. Le salaire sera quasiment gelé, la rémunération mensuelle minimale (RMM) — dénomination du machin — n'aura pas droit aux éventuels coups de pouce du SMIC horaire : " (...) une revalorisation modeste du nouveau 'SMIC mensuel' décidée par l'Etat donnerait un signe de rigueur supplémentaire à ces chefs d'entreprise, que la semaine de 35 heures risque d'inciter à se montrer plus rigoureux encore sur les rémunérations. " ¹⁰

3. Le développement de l'annualisation du temps de travail

L'annualisation du temps de travail est au cœur du projet gouvernemental, dans la lignée des lois Séguin et Giraud qui permettait aux entreprises de déroger aux dispositions légales en matière de durée de travail et instaurent le temps partiel annualisé. Répondant aux interrogations d'un petit patron du bâtiment, inquiet du nouveau dispositif, dans le *Parisien* du mardi 27 janvier, le ministre du Travail déclarait : " *Pourquoi dites-vous que vous ne pourrez pas passer au 35 heures ? Personne ne va vous dicter la façon d'organiser votre entreprise. Vous pouvez travailler plus quand vous avez un chantier à finir et, après, les ouvriers récupéreront lorsqu'il y aura moins de travail. Ce sera une moyenne : par semaine, par mois, sur l'année ça dépend. On ne va pas imposer une durée journalière de 7 heures* ". A l'Assemblée Nationale, Martine Aubry confirmait le 29 janvier : " *La modulation sur l'année peut être équilibrée si elle est négociée et si elle ne revient pas sur les garanties majeures. Cette modulation nous sommes pour* ".

L'annualisation du temps de travail permet aux patrons de ne plus payer d'heures supplémentaires. En effet, si la durée du travail est calculée sur l'année, certaines semaines, quand les aléas de la production exigeront 42, 44 ou 48 heures de travail hebdomadaire, les heures supplémentaires (majorées de 25 %, voire 50 % pour le travail de nuit, par rapport au taux normal) ne seront pas payées au prétexte que pendant les semaines de calme, la durée hebdomadaire pourra descendre au dessous des 35 heures ¹¹. Or, on sait que pour bon nombre de prolétaires, les heures supplémentaires, en l'absence de luttes pour le salaire, sont le seul moyen de maintenir leur pouvoir d'achat ¹².

¹⁰ . Le Monde du 29 janvier 1998.

¹¹. Notons au passage que le nombre hebdomadaire d'heures de travail au-delà duquel les heures supplémentaires donnent lieu à un repos compensateur de 50 % (dans les entreprises de plus de dix salariés) passera à 41 heures en 1999 contre 42 heures actuellement. La logique aurait voulu que ce seuil se déclenchât à partir de 38 heures, mais pour la gauche plurielle, il n'est pas de petit cadeau au patronat.

¹². Selon l'Insee, la durée réelle de la semaine de travail pour les salariés est de 41,05 heures en moyenne.

Durée hebdomadaire réelle du travail	
Cadres & professions intellectuelles	44H 45
Professions intermédiaires	41h02
Employés	40h20

L'annualisation se traduira donc par une baisse du salaire. Cette baisse est l'objectif de la loi Aubry même si bien évidemment celui-ci n'est pas claironné par les chantages de la réduction du temps de travail, si ce n'est dans l'atmosphère plus feutrée de l'Assemblée Nationale. Jean Le Garrec, rapporteur pour le PS de la loi à l'Assemblée, après un coup de chapeau au député UDF Gilles de Robien ¹³, le déclare ouvertement : *“ Tout peut-être mis sur la table, notamment en matière de souplesse d'organisation. Rien n'empêche d'avoir une vision par cycle ou par année : dans beaucoup d'accords, on trouve l'idée d'annualisation. Un des objectifs poursuivis dans les accords est la maîtrise de la masse salariale ”*. La logique du partage du travail joue à plein, les salariés devront accepter en échange de la réduction du temps de travail une austérité salariale, laquelle est la seule garantie, d'après les experts à la solde du gouvernement, de la réussite du projet quant à son objectif affiché, mais mystificateur, résorber le chômage ¹⁴ : *“ Il revient aux employeurs et aux représentants des salariés de déterminer les évolutions justes pour les salariés et cohérentes avec les perspectives économiques de l'entreprise; insiste Martine Aubry, Dans l'avenir, les évolutions salariales devraient tenir compte de la baisse de la durée du travail (...). J'en suis sûre, les salariés apporteront leur part pour que, demain, les emplois soient les plus nombreux dans leurs entreprises ”*. Gel du salaire contre réduction du temps de travail avec à la clef création d'emplois ¹⁵ telle est la leçon tirée de l'échec de la loi des 39 heures (70 000 emplois supplémentaires, créés ou préservés, au premier semestre 1982, dans les branches marchandes non agricoles) par le gouvernement, les grèves de 82 menées par des ouvriers égoïstes ayant fait échouer le magnifique dispositif prévu à l'origine.

Ouvriers	40h17
Ensemble	41h05

¹³. La loi de Robien a été présentée à gauche comme à droite comme le moyen miracle d'éviter des licenciements (volet " défensif ") voire de créer des emplois (volet " offensif ") par la réduction du temps de travail contre la diminution drastique des cotisations sociales patronales (jusqu'à 50 %). Dans de nombreuses entreprises, des accords ont été signés entretenant l'illusion chez les prolétaires qu'ils étaient désormais à l'abri des licenciements. Las ! Les premières désillusions se font jour. Ainsi, à Nîmes, dans l'entreprise qui fabrique les collants Well, un an jour pour jour après que les syndicats eurent signé un accord pour maintenir les 776 emplois de l'entreprise, le patron vient d'annoncer la suppression d'un tiers des emplois de l'usine. Motif : le marché n'absorbe pas la production prévue (60 millions de collants contre 100). Cruelle occasion pour rappeler que c'est le taux d'accumulation et la capacité concomitante du marché à s'élargir qui détermine les créations d'emplois et que toutes les savantes combinaisons (RTT, allègement de charges) ne servent à rien en temps de crise sinon à permettre aux patrons d'empocher des centaines de millions de francs de l'Etat.

¹⁴. Encore une fois, le chantage, emploi contre baisse du salaire, est à l'ordre du jour avec la loi Aubry. Ainsi, selon une étude de l'OFCE, dirigé par l'homme de gauche, Jean-Paul Fitoussi, le passage d'une durée légale de 39 heures à 35 heures d'ici l'an 2000 dans les entreprises de plus de vingt salariés, pourrait aboutir à la création d'un demi-million d'emplois. A condition toutefois que les salariés " fassent un effort " et abandonnent l'équivalent de 5 % de leur salaire... En revanche, Rexecode, l'organisme d'expertise patronale, est moins optimiste et prévoit la destruction de milliers d'emplois, la hausse du coût du travail dans les entreprises restant à 39 heures accélérant la substitution du travail mort au travail vivant. A moins que les salariés, en échange d'une baisse de la durée du travail, accepte l'annualisation et la baisse des salaires... D'OFCE en Rexecode, la rengaine est toujours la même.

¹⁵ On ne rappellera jamais assez combien la création d'emplois, la baisse du chômage ne sont que des prétextes et que les proclamations urbi et orbi de la gauche sur les centaines de milliers d'emplois à venir induits par la loi Aubry ne sont que poudre au yeux. Dominique Strauss Kahn (DSK comme disent affectueusement les caniches du Monde) que l'atmosphère du forum de Davos semble porter à une certaine sincérité le reconnaît (Canard Enchaîné du 04 février 1998) : " On est certains que les 35 heures impliqueront une modération des rémunérations. (...) Dans ces conditions, personne ne peut dire si on gagnera plus d'emplois qu'on en perdra. " Une seule certitude donc : les salaires baisseront !

C. Dans les entreprises

1. Une longue histoire

Les patrons n'ont pas attendu la loi Aubry pour réduire la durée du travail dans les entreprises, à partir du moment où cette réduction constituait le cheval de Troie d'une réorganisation du procès de travail avec baisse ou blocage du salaire. Tous les dispositifs législatifs élaborés lors de ces vingt dernières années ont permis aux entreprises de passer des accords locaux de réduction du temps de travail. Rappelons, en effet, aux fanatiques de la RTT que celle-ci ne constitue pas un bien en soi pour le prolétariat. Son application et ses effets sur la " situation de la classe laborieuse " vont dépendre essentiellement du rapport de forces entre les classes. Or, on sait que depuis quinze ans, ce rapport de force, du fait notamment de l'existence d'une immense armée de réserve industrielle, est largement défavorable à la classe ouvrière. A quoi bon en effet une réduction de la durée du travail si les prolétaires la paient au prix fort de la diminution des salaires (nominaux et réels), de la flexibilité du travail, de l'augmentation des cadences (intensité du travail), du développement du travail posté (allongement de la durée d'utilisation des équipements). L'observation des accords d'entreprises passés, ces dernières années, entre les syndicats et les patrons, illustrent parfaitement ce jeu de dupes. La plupart du temps, sous la menace et le chantage aux licenciements, le patron via les syndicats, a pu faire accepter des baisses de salaires nominales allant jusqu'à 10 % contre une réduction du temps de travail. Symbolique de cette situation, l'accord signé par la CGT, la CFDT et FO de l'entreprise de travaux publics Montalembert dans le Rhône où la réduction de 38 à 34 heures du temps de travail a été payée par une baisse de 10 % des salaires. Idem à Potain (constructeurs de grues) à Lyon où les syndicats ont accepté une baisse et un blocage des salaires pendant un an. Ce genre d'accord a fleuri en France au cours des années 1990, toujours au nom de la lutte contre le chômage et les licenciements, ce qui n'a bien sûr empêché qu'au cours de cette période le chômage batte des records historiques.

2. Quelques exemples

Dans l'industrie, la réduction du temps de travail a aussi été le fer de lance du développement du travail posté.

Ainsi, à Flins, la plus grande unité productive du groupe Renault (8400 salariés à l'époque), la direction a créé, le 5 avril 1993, une troisième équipe pour la production des *Twingo*. Cette équipe dont les horaires de travail sont de 32 heures (20h18-2h03 quatre jours par semaine et 20h18-5h18 le vendredi) a permis d'accroître de 40 % le temps d'utilisation de la chaîne de montage produisant les *Twingo*. Seules les majorations conventionnelles accordées pour les horaires nocturnes ont permis de maintenir le salaire, lequel a donc baissé contrairement aux proclamations victorieuses de la gauche cédétiste locale.

A Caen, la firme allemande Bosch a réussi, grâce aux syndicats, à imposer une organisation du travail qui permet de faire tourner les équipements 144 heures par semaine soit six jours sur sept et 24h sur 24. Quatre équipes fonctionnent pour assurer la continuité de la production, une de jour à 39 h et trois équipes alternées qui font 32 h payées 39, avec un maintien du salaire dû à l'intégration des primes de travail de nuit.

A Grenoble, Hewlett-Packard, dont la direction de la division ordinateur (fabrication de micro-ordinateurs) a procédé à une réorganisation radicale du travail. L'accord signé par la CGT et la CFDT, le 22 décembre 1992, a permis la création de six équipes permettant de faire tourner les équipements 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Les horaires hebdomadaires oscillent de 26,5 h pour les deux équipes du soir à 34,5 h pour les deux équipes du matin

en passant par 33,5 h pour les deux équipes de l'après-midi. Les salaires ont baissé puisque calculés sur la base de 37,5 heures et non 39 heures.

Mais rendons à César ce qui est à César, c'est l'entreprise BSN Gervais Danone, dirigée par le patron de gôche Antoine Riboud, en janvier 1982, toujours à l'avant-garde du progrès social et surfant sur la vague rose de 1981, qui la première avait utilisé le recours à ce que les sociologues du travail appellent dans leur jargon la "réduction offensive du temps de travail". L'accord de 1982, signé par les cinq organisations de BSN dont la CGT (80 % des voix dans le collège ouvrier), prévoyait le passage à une durée moyenne de 33h36 pour les 2400 ouvriers postés, moyennant une réorganisation impliquant la création d'une cinquième équipe. La compensation intégrale du salaire n'était envisagée que dans la mesure où les gains de productivité atteindraient 6 à 7 %. Cet objectif sera atteint tandis que le salaire ouvrier, du fait de la perte des primes liées à la diminution du travail de nuit, des dimanches et des jours fériés connaîtra une diminution de 1,6 %¹⁶.

Ce type de RTT, compensée par une réorganisation du procès de travail et *a fortiori* par une baisse du salaire ouvrier, répond pleinement aux besoins des entreprises à forte intensité capitaliste. En effet, pour se libérer de son élément fixe, il est vital pour le capital d'accélérer la rotation de celui-ci, permettant que la valeur contenue dans les machines soit transmise toujours plus rapidement. Cette accélération de la rotation permet la diminution de la valeur des marchandises produites ; la valeur du capital fixe se répartissant sur une masse plus importante de marchandises, plaçant l'entreprise qui a introduit la première cette réorganisation du travail dans une situation qui lui permet de faire des surprofits en abaissant la valeur individuelle des marchandises qu'elle produit au dessous de leur valeur moyenne. Ainsi, à Hewlett-Packard, la réorganisation du procès de travail a permis sans investissement nouveau en capital fixe de tripler la production et de doubler la productivité, à Renault-Flins de produire 300 voitures supplémentaires. Les syndicats crient victoire car pour faire face à l'augmentation de la production et à la réduction des horaires les directions sont obligées d'embaucher (200 personnes à Flins, 40 à H-P), mais cette augmentation de la masse salariale (jeunes salariés mal payés, une des causes du conflit de 1995 à Flins¹⁷) est plus que compensée par les gains de productivité obtenus par la nouvelle organisation du procès de travail et les suppressions d'emplois qui continuent dans les autres secteurs de la production.

3. Les accords d'entreprise se mettent en place

Les premiers accords d'entreprise anticipant le passage aux 35 heures en l'an 2000 sont en train de se mettre en place et démontre clairement que pour les travailleurs, la RTT se traduira par la baisse des salaires. Ainsi, les syndicats FO et CFDT de l'entreprise Eurocopter (fabricant franco-allemand d'hélicoptères) ont signé le 1^{er} avril un accord prévoyant le passage à 36 heures le 1^{er} janvier 1998 et à 35 heures le 1^{er} janvier 1999 au prix de l'annualisation (alternance de semaines de quatre jours et de cinq jours) et de la non compensation intégrale salariale (60 % pour les salariés payés plus de 10 000 F et 90 % pour les autres) sur les heures perdues.¹⁸

¹⁶. Le temps de travail en miettes, Jacques Freyssinet, Les éditions de l'Atelier, 1997.

¹⁷. Sur les grèves du printemps 95 à Renault, voir *Le Bulletin Ouvrier* n°1 (disponible à notre adresse).

¹⁸. Après un petit calcul sur la base de 35 heures à taux plein plus 4 heures payées à 60 % pour un salarié gagnant 10 000 francs, nous arrivons à une perte de salaire mensuelle d'environ 1000 F. Pour un salarié payé au SMIC, la perte serait de 350 F environ. Pour FO, dont le bonze en chef Blondel ne cesse d'affirmer dans les médias son opposition à toute forme d'annualisation, flexibilité et baisse de salaire, cet accord est "appréciable".

Dans le secteur du commerce, des banques et des assurances, là où des conventions collectives réglementent strictement les horaires de travail ¹⁹, le patronat s'est très vite rendu compte de tout le bénéfice qu'il pouvait retirer de la loi Aubry. Ainsi, Michel Freyche, le président de l'Association Française des Banques (AFB), déclarait dans une interview au quotidien *Les Echos*, daté du 13 février 1998, : “ (...) *quand elle est raisonnablement négociée, la réduction du temps de travail peut être utile. (...) Nous ne voulons pas d'une négociation de branche sur les 35 heures. En revanche, nous sommes prêts à encourager et faciliter les discussions au niveau des entreprises, c'est-à-dire à examiner ce qui dans la convention collective constituerait des obstacles à la mise en œuvre de la réduction du temps de travail* ”. Le patronat des banques et du commerce s'est donc empressé de dénoncer les conventions collectives et en particulier le décret de 1937 qui garantit aux salariés de ces secteurs deux jours de repos consécutifs comprenant obligatoirement le dimanche. Le “ marché ” proposé aux travailleurs de ces secteurs serait le suivant : en échange des 35 heures, vous acceptez l'annualisation du temps de travail (46 à 48 heures pendant la période des fêtes); le travail du samedi (6 fois 6 heures), le développement du travail en équipes (élargissement des plages horaires limitées à 11 heures en vertu du décret de 1937); et *last but not least*, la “ modération salariale ”. Le Président de l'Union du grand commerce de centre ville (UCV) ²⁰, Jacques Périllat, résume parfaitement les enjeux : “ *Actuellement, 40 % des salariés à temps complet sont en repos le samedi alors que c'est le jour de la semaine où l'on réalise les recettes les plus importantes. il serait préférable que ce chiffre ne soit que de 20 %.* ”. En outre, la loi Aubry lui semble offrir le moment opportun pour introduire l'annualisation du temps de travail, laquelle “ *permettrait de faire travailler les salariés 48 heures par semaine en décembre pendant les fêtes ; en échange ils effectueraient des semaines de quatre jours en juin* ”. ²¹ Des semaines de 48 heures voire 52 heures sont fréquentes dans le secteur du commerce mais les heures supplémentaires sont payées, ce qui ne sera plus le cas avec l'introduction de l'annualisation.

Un autre enjeu est important pour les patrons dans la vague actuelle de dénonciation des conventions collectives : la définition du temps de travail. Dans de très nombreuses conventions collectives, l'habillage, le casse-croûte, les temps de douche sont compris dans le temps de travail effectif. Le temps d'astreinte (quand le salarié est à la disposition de son employeur sans être sur le lieu de travail), qui n'est pas assimilé à du travail effectif, est rémunéré. L'introduction des 35 heures, permettra de revenir sur ces

¹⁹. Le Syndicat National des fabricants de sucre de France, organisation patronale, vient, lui aussi, d'annoncer sa décision de remettre en cause la convention collective qui couvre les 12 000 salariés du secteur. Dans le journal *Libération* du 6 mars dernier, un dirigeant patronal en explique la raison : “ *Nous étions contraints à la dénonciation. Nous sommes une des rares branches à posséder une convention collective qui fixe les horaires de travail* ” Une fois n'est pas coutume, le commentaire du journaliste mérite d'être rapporté : “ *Adieu jours de congé, règles d'ancienneté, récupération des heures supplémentaires et autres avantages acquis, au demeurant dans une branche bien portante et cartellisée, où il n'y a que deux grands groupes : Eridania-Beghin Say, au conseil d'administration duquel siège un certain Ernest-Antoine Seillière, et Générale sucrière Saint-Louis. En échange des 35 heures, le patronat désire inaugurer l'annualisation, qui permettrait par exemple de faire travailler les salariés 46 heures pendant la campagne, sans payer d'heures supplémentaires, et 32 heures le restant de l'année. Le système conventionnel français passerait du “prêt à porter” au “sur mesure”.*”

²⁰. Ce secteur comprend les magasins populaires (Monoprix, Prisunic...) et des grand magasins (Le Printemps, Galeries Lafayette, BHV, etc.). Les deux conventions collectives qui régissent les conditions de travail datent de 1955 et concerne près de 40 000 salariés.

²¹. Le Monde, mercredi 25 mars 1998.

dérogations au Code du Travail (article L.212-4) qui spécifie clairement que les temps susnommés ne doivent pas être comptabilisés comme travail effectif et donc rémunérés ²².

D. Une revendication séculaire

La réduction du temps de travail est une revendication ouvrière séculaire. On peut même affirmer qu'elle a constitué une revendication d'ordre vital destinée à assurer sa survie biologique. En effet, l'introduction du machinisme, le développement de la domination réelle du capital à partir du dernier tiers du XVIII^e siècle, en brisant la résistance ouvrière fondée sur le métier accroissait le cannibalisme du nouvel ordre productif. Si la soumission réelle du travail au capital fournit les bases objectives, du fait de la fantastique augmentation de la productivité du travail autorisé par la mise en place d'un procès de travail spécifiquement capitaliste (machinisme), de la diminution de la journée de travail individuelle, son avènement a été marqué en Europe (Livre I du Capital tome I P809) par une augmentation de la journée de travail, et le recours au travail des femmes et des enfants : *“ Après des siècles d'efforts, quand le capital fut parvenu à prolonger la journée de travail jusqu'à sa limite normale maxima, et au-delà jusqu'aux limites du jour naturel de 12 heures, alors la naissance de la grande industrie amena dans le dernier tiers du XVIII^e siècle une perturbation violente qui emporta comme une avalanche toute barrière imposée par la nature et les mœurs, l'âge et le sexe, le jour et la nuit. (...) Le capital était en pleine orgie. ”*

Pendant la phase de diffusion de la grande industrie (fin du XVIII^e, début du XIX^e siècle), le capital combine à la fois l'extorsion de plus value absolue par l'allongement de la durée du travail et l'augmentation de la plus value relative en dévalorisant la marchandise force de travail (hausse de la productivité sociale induisant une baisse de la valeur des marchandises qui rentrent dans la reproduction de la force de travail). Il n'est pas rare à l'époque de voir des journées de travail de 16 heures. Le mouvement ouvrier au fil de ses luttes, soutenu aussi par cette fraction philanthropique de la bourgeoisie effrayée par les risques de dégénérescence de l'ouvrier-espèce, va imposer des limites marquées par une diminution progressive de la journée de travail (12,10, 8 heures), interdiction du travail des enfants, du travail de nuit des femmes ²³. Ces luttes vont en retour favoriser, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le développement du machinisme en forçant le capital à généraliser l'extorsion de plus value relative : *“ Dès que la révolte grandissante de la classe ouvrière força l'Etat à imposer une journée normale, en premier lieu à la fabrique proprement dite, c'est-à-dire à partir du moment où il interdit la méthode d'accroître la production de plus-value par la multiplication progressive des heures de*

²². Les débats au Parlement (Assemblée Nationale, Sénat) ont donné lieu à des gesticulations tragi-comiques entre la gauche et la droite sur la notion de travail effectif. Dans un premier temps, les Verts avaient fait voter un amendement ajoutant un article au Code du travail selon lequel le temps de travail effectif est “ le temps durant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur ”. Celui-ci avait été annulé, en deuxième lecture, par les sénateurs qui eux proposaient une définition plus restrictive : “ la durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est au travail, à la disposition de l'employeur et dans l'exercice de son activité ou de ses fonctions ”. Lionel Jospin, tel Salomon, a finalement tranché en introduisant la notion de permanence : le temps de travail effectif devient “ le temps durant lequel le salarié est à la disposition permanente de l'employeur. ” Cette nouvelle définition est suffisamment ambiguë pour laisser libre cours à des interprétations multiples. Vu l'état du rapport de forces entre les classes, ne doutons pas que le patronat, par ailleurs satisfait de l'intervention jospinienne, saura tirer profit de cette ambiguïté.

²³. Il est bien évident que ces progrès ne sont jamais définitifs et que leur diffusion s'est faite à des rythmes inégaux selon les régions et les pays. Rappelons qu'aujourd'hui, on estime à 250 millions le nombre d'enfants qui travaillent dans les bagnes du capital, y compris et de plus en plus dans les pays de capitalisme mûr ; qu'au nom de l'égalité hommes/femmes, le travail de nuit des femmes a été rétabli dans l'industrie en 1988 et que les journées de 10 heures sont le lot de fractions entières du prolétariat.

travail, le capital se jeta avec toute son énergie et en pleine conscience sur la production de la plus-value relative au moyen du développement accéléré du système mécanique. ”
(Capital I, chapitre 4)

E. Les principales dates de la législation française de la durée du travail, des origines à 1936

DATE	OBJET
Loi du 18 novembre 1814	Chômage des dimanches et jours de fêtes catholiques
Loi du 22 mars 1841	Réglementation du travail des enfants dans les manufactures, usines et ateliers
Décret du 2 mars 1848	Journée de dix heures
Décret du 9 sept. 1848	Journée de douze heures
Décret du 17 mai 1851	Autorisation de dépasser les douze heures journalières dans certaines industries
Loi du 2 novembre 1874	Réglementation du travail des enfants
Loi du 2 novembre 1891	Réglementation du travail des femmes et des enfants
Loi du 30 mars 1900	Passage progressif en quatre ans à la journée de dix heures
Loi du 13 juillet 1906	Instauration du repos dominical obligatoire
Loi du 23 avril 1919	Durée journalière maximale de huit heures, durée hebdomadaire maximale de quarante-huit heures
Loi du 20 juin 1936	Deux semaines de congés payés
Loi du 21 juin 1936	Semaine de quarante heures

F. Conclusion

L'analyse du dispositif qui est en train de se mettre en place avec la loi Aubry démontre bien que la réduction du temps de travail, contrairement à ce que claironne sur tous les toits les composantes diverses et avariées de la gauche " plurielle ", ne vise pas à la résorption du chômage, et encore moins à libérer les travailleurs de la malédiction du travail salarié pour leur octroyer plus de temps " libre ". Comme nous l'avons abondamment démontré cette loi se traduira sur le terrain par la baisse du salaire nominal et réel, une soumission accrue aux impératifs de la valorisation du capital et donc à une nouvelle hausse du taux d'exploitation. En échange, l'Etat capitaliste, pour obtenir la paix sociale, affine, complexifie même le processus d'intégration des syndicats au maintien de l'ordre capitaliste. Certes, cette intégration n'est pas nouvelle, mais il n'en demeure pas moins remarquable que, d'années en années, les appareils syndicaux se voient associés toujours plus étroitement à tous les nouveaux dispositifs réglant le rapport capital-travail. En favorisant des négociations à l'échelle de l'entreprise, la loi Aubry assure officiellement à la section syndicale d'entreprise un rôle d'une importance inédite ²⁴. Ainsi, la boucle est-elle bouclée, du Conseil Economique et Social à la plus petite des sections d'entreprise, de l'intérêt général de l'Etat à la microéconomie de l'entreprise, le syndicat est plus que jamais l'institution susceptible de relayer à tous les échelons de la société civile les exigences de la valorisation du capital en temps de crise. Plus que jamais, l'Etat capitaliste a besoin d'interlocuteurs. L'atonie, l'indifférence à la chose publique des classes exploitées suscite l'inquiétude d'une classe dominante qui connaît bien la faiblesse voire l'inexistence des corps intermédiaires. Ce " mal français ", l'Etat le traite en tenant à bout de bras des syndicats dont la représentation est dérisoire, voire même en créant *ex nihilo* lesdites représentations, comme il l'a fait avec les prétendues organisations des chômeurs, groupuscules étiques qui n'ont jamais représenté que quelques gauchistes en mal de médiation sociale.

²⁴. Il n'est pas de petit cadeau au syndicat. Ainsi la loi prévoit-elle la rémunération des salariés mandatés pour négocier avec la direction le passage aux 35 heures ou chargés du suivi de l'application de l'accord dans les comités ad hoc.

Il n'en reste pas moins que la lutte pour les augmentations de salaire et la diminution de la journée de travail reste à l'ordre du jour et le restera tant que les rapports de production capitalistes seront en place : *“ Quand les ouvriers s'efforcent de ramener la journée de travail à ses anciennes limites rationnelles, ils ne font que remplir un devoir envers eux-mêmes et envers leur race. Ils ne font que mettre des bornes à l'usurpation tyrannique du Capital. Le temps est le champ du développement humain. Un homme qui ne dispose d'aucun loisir, dont la vie toute entière, en dehors des simples interruptions, purement physiques pour le sommeil, les repas, etc., est accaparée par le travail pour le capitaliste, est moins qu'une bête de somme... Et pourtant toute l'histoire de l'industrie montre que le Capital, si on n'y met pas obstacle, travaille sans égard ni pitié à abaisser toute la classe ouvrière à ce niveau d'extrême dégradation. ”* (Marx, dans *Travail salarié et Capital*). Le chômage de masse, le développement des diverses formes de précarité du travail, ont, certes, relégué la revendication d'une baisse du temps de travail au second rang des préoccupations ouvrières²⁵. Ce qui pose problème aujourd'hui, c'est plutôt l'émiettement et l'éclatement de la journée de travail avec le temps partiel annualisé, les horaires délirants²⁶, avec le développement du travail posté dans l'industrie comme dans les bureaux²⁷. Il ne serait même pas surprenant que surgissent aujourd'hui des mouvements pour le respect d'une véritable journée de huit heures, sans annualisation, ni flexibilité des horaires²⁸. D'ailleurs des luttes commencent à émerger ici et là contre les 35 heures à la Aubry et les dénonciations des conventions collectives²⁹. Certes, on est loin des 32 heures ou des 30 heures proposées par les gauchistes en mal de radicalité³⁰, toujours à la recherche désespérée de la revendication miracle. Celle, que l'on a vu fleurir dans les

²⁵ Surtout depuis l'explosion du travail à temps partiel qui touche environ 17 % de la population active aujourd'hui contre 7 % en 1982. Sur ces 17 %, plus de 40 % souhaiterait travailler plus, non pas par amour du travail mais pour obtenir un salaire qui leur permette de survivre. On est loin des représentations idylliques, chères à la deuxième gauche cédétiste, d'un temps partiel choisi pour disposer d'un mirifique temps libre. La création de ce genre de postes correspond à des emplois peu qualifiés et sont à 80 % des emplois d'ouvriers et d'employés.

²⁶ Notamment le cas des caissières de la grande distribution dont la journée de travail, le plus souvent à temps partiel, est complètement éclatée et discontinue avec des interruptions de trois heures (10h-13h, interruption, 16h-20h) pendant lesquelles ne pouvant rentrer chez elle, elles sont condamnées à attendre la reprise du travail. Si l'on prend en compte, dans les grandes agglomérations une moyenne de deux heures par jour de transport minimum, on constate que le capital a inventé dans la grande distribution la journée de travail à temps partiel de 12 heures. Sur les conditions de travail désastreuses des " prolétaires " du commerce, dans la grande distribution, on lira l'ouvrage « Aux Carrefours de l'exploitation » de Grégoire Philonenko, ed. Desclée de Brouwer, 1998.

²⁷ 22 % des salariés travaillent en poste contre 17 % en 1982.

²⁸ Voir la grève des nettoyeurs du TGV en 1995 qui refusait l'instauration du temps partiel avec perte de salaire et horaires discontinus.

Proportion des salariés travaillant...	en %
La nuit	14
Plus de 15 samedis dans l'année	31
Plus de 15 dimanches dans l'année	10,8
Plus de 5 jours consécutifs	20,9
Sans disposer de 48 h de repos consécutives	21,3
Avant 7 h le matin	12,1
Après 18 h 30 le soir	28,4

Source : dernière enquête approfondie sur les conditions de travail réalisé en 1991 par la Darès (ministère du Travail).

²⁹ La lutte des ouvriers, de l'entreprise Nobel (chimie) à Rivesaltes, qui refusent de passer aux 35 heures au prix de l'annualisation du temps de travail.

³⁰ Dépassés sur leur gauche par Klaus Grehn, le président de l'association allemande des chômeurs, qui, lui, réclame les 28 heures.

manifestations organisées par AC ! puisque celle-ci permettrait selon ses promoteurs d'éliminer le chômage. Pas moins.

Les gauchistes des années 80/90 sont devenus d'ailleurs les grands spécialistes des revendications, des contre-plans susceptibles de concilier à la fois les intérêts des ouvriers, des patrons et la compétitivité économique de la Nation. Ainsi a-t-on vu récemment dans Le Monde du 21 janvier 1998 un bureaucrate du néo syndicat SUD, un certain Pierre Khalfa, apporter sa petite pierre à la loi Aubry en proposant un plan spécifique d'allègements de charges pour les petites entreprises. Christophe Aguiton, administrateur salarié à France Télécom et vedette spectaculaire du même syndicat, semble quant à lui plus nostalgique. Débattant avec un petit patron (décidément ces gens-là semblent très soucieux du sort des PME) dans Le Nouvel Observateur, il souhaitait revenir au bon temps du début des années 80, âge d'or, selon lui, de la protection sociale ! La nostalgie n'est plus ce qu'elle était dans les rangs de la gauche à la gauche de la gauche : Marx étant décidément par trop ringard, on se rabat sur Keynes et l'on pleurniche amèrement sur les décombres de l'Etat providence des années 60. Nous voici en face d'une nouvelle version de socialisme réactionnaire, que l'on pourrait qualifier de socialisme des " trente glorieuses ", comme Marx qualifiait de féodal, dans *Le Manifeste du Parti Communiste*, le socialisme des nostalgiques du féodalisme, de ses corporations et de ses artisans.

Rappelons-leur encore une fois que c'est la classe elle-même, à partir de ses propres besoins, qui détermine ses revendications et qu'une lutte menée aujourd'hui dans une usine contre l'annualisation, une flexibilité accrue, peut être porteuse pour l'ensemble du prolétariat de plus de sens que les braillements pour les 32 heures dans les manifestations dominicales à Paris ³¹.

Rappelons aussi que demain dans l'hypothèse d'une reprise généralisée de la lutte des classes, un mot d'ordre comme les 35/32 heures pourrait parfaitement apparaître comme timoré et mesquin, le mouvement réel allant beaucoup plus loin ³².

Enfin, rappelons leur aussi que la revendication de la diminution de la journée de travail n'a jamais été, dans la tradition du mouvement ouvrier révolutionnaire, accompagnée de l'illusion que celle-ci pourrait créer des emplois. Il en va de même pour les augmentations de salaires que gauchistes et staliniens revendiquent pour relancer la consommation et sortir de la crise ³³, rabaissant la lutte ouvrière au niveau de moyen pour relancer l'accumulation du capital. La tâche des révolutionnaires d'hier, d'aujourd'hui et de demain est de contribuer à la défense des intérêts matériels de la classe ouvrière indépendamment de toute considération pour l'intérêt de l'entreprise ou la défense de la compétitivité de l'économie nationale.

³¹. En ces temps de commémorations crétinisantes de mai 68, rappelons que la première usine qui lançât le mouvement, Sud-Aviation près de Nantes, était en grève contre une réduction du temps de travail (48 h à 45 h) avec perte des salaires à la clé.

³². En 1920, en pleine période de montée révolutionnaire du prolétariat allemand, les mineurs de la Ruhr luttaient pour les 30 heures hebdomadaires. En Italie, dans les années 70, des luttes massives se sont développées pour que le temps de transport soit compris dans le temps de travail effectif.

³³. Si les gauchistes de la LCR se sont spécialisés dans la revendication des 32 heures, les lambertistes du Parti des travailleurs, quant à eux, mettent en avant la nécessité d'une hausse des salaires pour relancer l'économie et sortir de la crise. Il est vrai que, contrairement à leurs frères ennemis " pablistes ", ils ont au moins la décence de ne plus se réclamer ouvertement de la révolution. Leur souci, aujourd'hui, est de défendre la démocratie communale, l'école laïque, la République et autres institutions de l'ordre capitaliste.

III. CONSIDERATIONS LIMINAIRES SUR LES AGITATIONS DE CHÔMEURS ET PRECAIRES

Les luttes récentes, centrées sur la précarité et le chômage, ne sont pas un phénomène que des communistes peuvent se permettre de passer sous silence ou exempter de critique. Ces deux attitudes, l'une indifférente à tout ce qui ne correspond pas au schéma préétabli, l'autre limitée à une contemplation béate des agitations présentes, rendraient inopérant et en dernier ressort inutile le dispositif théorique communiste aux yeux des prolétaires. Lors de ces luttes, des milliers de sans-réserves ont une fois de plus renouvelé leurs espoirs et leurs vœux dans une reprise massive et généralisée des luttes de classes. Comme en novembre-décembre 1995, nombreux ont été les prolétaires insoumis qui ont — à tort — cru identifier dans le « mouvement des chômeurs » l'étincelle susceptible d'embraser la plaine de l'exploitation. Comme en novembre-décembre 1995, ils ont été nombreux à penser — à tort — pouvoir compenser leur faiblesse vis-à-vis de leur patron par le truchement d'actions conduites par d'autres. Pouvons-nous les blâmer pour autant ? Devons-nous écarter d'un rapide revers de main ces espoirs et ces illusions ? La réponse est bien évidemment négative car les convictions des prolétaires, surtout quand elles touchent à la lutte de classe, même si elles sont erronées et sans issue, méritent une pleine considération et le respect des révolutionnaires, ainsi que l'exercice de l'effort critique, en toutes circonstances soucieux de réduire tout sentiment de démoralisation.

A. *Richesse objective du mouvement versus carence de puissance*

L'analyse provisoire des agitations de chômeurs et de précaires fait ressortir une première observation : leur qualité découle davantage de leur fondement social que de leur richesse offensive ou de leur capacité à trancher en profondeur dans la chair des rapports entre les classes. Les militants de base de ces mouvements ont vécu une sorte de dichotomie irréductible où des sentiments d'impuissance et des illusions déraisonnables à la pelle se sont mêlés et enchevêtrés. Les raisons d'une grande colère, très justifiée et largement partagée par l'ensemble des prolétaires appauvris, ont suffi à elles seules à soutenir et légitimer, aux yeux de leurs auteurs, des actions sans lendemain. Des poignées de prolétaires désespérés, excités par un battage médiatique ni vraiment innocent ni désintéressé, irrésistiblement poussés par leur dénuement, se sont jetés dans des combats aveugles de faible intensité et à forte charge symbolique.

Globalement les actions ont raté l'objectif d'élargir l'audience et l'organisation de la lutte auprès de l'immense masse des chômeurs, des précaires et encore moins auprès des prolétaires qui ont un emploi. Les occupations des antennes Assedic, des sièges de l'ANPE, des bureaux d'EDF-GDF, des gares ferroviaires, etc. ont généralement vu l'implication d'un nombre restreint de militants (entre 10 et 30 en moyenne par initiative), en situation d'isolement presque complet vis-à-vis des ouvriers et des employés. Et toujours, entre les deux parties se sont interposés des syndicalistes et des fonctionnaires associatifs « bien intentionnés » qui ont fait écran à toute rencontre directe entre exploités. Il va sans dire que les « associations des chômeurs » et les syndicats n'ont jamais utilisé leur capacité de mobilisation parmi les prolétaires pourvus d'emplois « stables » afin de les rapprocher de leurs camarades plus démunis. Ersatz habituel de l'unité de classe, ils ont en revanche multiplié les manifestations du samedi après-midi, haut-lieu de parade des appareils et des encartés.

Quant aux actions sponsorisées par les ailes extrêmes des associations préposées à l'encadrement de ces luttes (occupations de l'Ecole normale de la rue d'Ulm, des Universités de Nanterre et de Jussieu, quête d'une aumône en forme de trois caddies de

marchandises au Leclerc de Pantin, incursions gastronomiques à la Coupole et au Fouquet's), elles ont été encore plus inopérantes et confuses, abondant dans le sens de la représentation spectaculaire bon marché du mouvement. Ici, on rase gratis et on répète en farce la geste soixante-huitarde afin de canaliser les composantes les plus indisciplinées et énervées du mouvement.

Malheureusement, chez les uns comme chez les autres, du fait aussi d'une panoplie de revendications cacophoniques et inoffensives, la connaissance du terrain de l'adversaire et des mécanismes spécifiques d'oppression visés faisait cruellement défaut. Au fil des actions, la mise à nu pratique, au travers de la lutte, de la chaîne particulière de l'oppression capitaliste qui tient prisonnière la partie la plus fragilisée du prolétariat n'a pas vraiment progressé. L'expérience accumulée par les acteurs de ces actions risque fort de se révéler inopérante lorsque le combat retrouvera l'élan pour sortir de son état embryonnaire et de l'ornière actuelle où l'ont amené les rails démocratiques et consensuels.

Ainsi, une parodie de la lutte de classe est descendue dans la rue sans jamais parvenir — et pour cause — à se faire réalité menaçante pour l'ordre social dominant. Ni, plus modestement, pour ce qui reste des instituts de la providence étatique. Pourtant, les vautours de l'information normalisée ne se sont pas trompés : l'accent obsédant mis sur des actions qui, à leur point le plus haut, n'ont impliqué directement que quelques milliers de personnes, en dit long sur la crainte que la caricature se mue brusquement en tragédie pour les classes dominantes. Derrière l'épouvantail savamment agité d'un Mai 98 des « exclus », très improbable dans ces conditions, les patrons exorcisent les inquiétudes provoquées par la fragmentation d'un corps social secoué par la succession de crises périodiques de gravité grandissante et de reprises économiques en général indigentes.

B. Exploitation étatique des agitations de chômeurs

Ce n'est pas tout. Du côté des classes dominantes, la juste colère des sans-réserves, tant qu'elle ne s'exprime pas sur un mode indépendant et à la pleine hauteur de leur souffrance, offre souvent l'opportunité de reformuler « à chaud » les termes de l'oppression. C'est exactement ce qui s'est passé à l'occasion des récentes agitations. Au moyen de quelques miettes distribuées sous forme de prime exceptionnelle de Noël au plus haut de la vague d'occupations (un milliard de francs), et dont l'élargissement individualisé (sur présentation d'un dossier de demande d'aide exceptionnelle) continue à doses raisonnables en catimini, le gouvernement français a réussi à placer dans un environnement social sensible et attentif ses lois sur l'emploi des jeunes et sur l'exclusion et à focaliser l'attention de parties importantes de la société civile sur son projet de loi pour les 35 heures. En renvoyant à d'autres textes l'examen détaillé de ces mesures, il convient tout de même d'en évoquer rapidement les finalités et les résultats escomptés.

Ces dispositifs législatifs visent trois objectifs principaux :

- Diminuer l'intensité de l'impact du chômage des jeunes et de celui de longue durée sur la cohésion de la société civile. Présent aux deux extrémités temporelles de la vie de travail (au moment de l'insertion après le cursus scolaire et à partir de 50-55 ans³⁴), ce type de chômage enlève au prolétaire tout espoir de progrès de sa condition, mesurée sur l'arc complet de la période « active ». S'enracine alors le sentiment qu'on entre avec des difficultés croissantes dans les rangs des travailleurs et que cela se termine par

³⁴. En France, en 1995, la moitié des jeunes entre 15 et 25 ans était inactive ; parmi les actifs, 20 % exerçait un travail « atypique » et 16 % occupait des postes à temps partiel. En 1997, environ 35 % des personnes entre 50 et 59 ans n'exerce plus aucune activité professionnelle, et la moitié quasiment des personnes entre 55 et 59 ans se trouve dans cette situation.

un appauvrissement et une expulsion précoce de ces mêmes rangs. Cette perception des choses, désormais largement partagée par les prolétaires, affecte grandement la confiance dans le mode de production dominant et dans son Etat. Ainsi, sans tordre fondamentalement les exigences impérieuses du marché du travail, nombreux sont les gouvernements qui, devant faire face aux conséquences politiques fort déplaisantes d'une telle réalité (désaffection des électeurs, méfiance à l'égard des institutions, révoltes, grèves, etc.), s'attellent en priorité au maquillage de ces types de chômage. Plusieurs batteries de mesures sont alors prises : pour les jeunes, allongement de la scolarité (bac pour tous) et parascolaire (stages en tous genres), diffusion des emplois déqualifiés « atypiques » (CDD, emplois financés en partie ou complètement par les caisses publiques, temps partiel, saisonnier, horaires décalés, travail du week-end, stages rémunérés, etc.), compression des salaires d'entrée ; pour les chômeurs de longue durée, préretraites partielles ou totales, mises en formation longue, emplois dits d'utilité collective, accès piloté et financé par l'Etat aux emplois « atypiques », auparavant apanage quasi exclusif des jeunes. Le résultat poursuivi consiste à semer l'illusion que ces gens ont été arrachés à l'enfer du chômage et, de ce fait, qu'ils « ont retrouvé leur dignité » d'exploités à part entière.

- Accroître la flexibilité du marché du travail et réduire le coût du travail déqualifié. C'est bien connu, les patrons se plaignent sans arrêt du coût trop élevé de la main d'œuvre et demandent des cadeaux budgétaires de plus en plus somptueux (fiscalisation des salaires + défiscalisation des charges patronales). Pour leur part, les gouvernements s'affairent régulièrement autour des « chantiers sociaux » pour satisfaire les exigences patronales, tout en administrant aux prolétaires qui font l'objet de leurs attentions appuyées des doses plus ou moins importantes d'idéologie afin qu'ils avalent le morceau sans protester. Dans cet exercice, la gauche parvenue aux commandes de l'Etat a traditionnellement toujours brillé. Et c'est encore le cas aujourd'hui. Avec la loi pour les emplois-jeunes, la gauche invente le travail à durée déterminée de longue durée (cinq ans). Les jeunes prolétaires qui acceptent ces places voient repousser au mieux de cinq ans leur entrée véritable dans le salariat, sont employés à des postes à contenu professionnel nul ou presque et à des salaires de l'ordre du SMIC. Par la loi sur l'exclusion, le gouvernement « pluriel » vise à mettre davantage les chômeurs à la merci du marché du travail. Cela se traduit par une série de dispositifs astreignants qui aboutit à l'obligation pour le chômeur d'accepter n'importe quel travail à n'importe quelle condition. Par la loi sur les 35 heures, en échange de la promesse sous conditions de la création de quelque 115 000 emplois nouveaux, la gauche s'attaque aux « temps morts » (introduction de la distinction entre temps de travail effectif et temps de travail contractuel), impose une baisse générale de la rémunération des heures supplémentaires voire leur pure et simple absorption dans le temps de travail négocié (extension du travail « atypique »), gomme la catégorie de SMIC horaire et la dédouble (SMIC 35 heures et SMIC 39 heures), fait sauter le verrou de la durée réglementaire de la journée de travail (annualisation de la durée du travail, généralisation des équipes du week-end, du travail de nuit et saisonnier), à l'instar de la loi Robien émanant d'un gouvernement de droite (moins de 20000 emplois nouvellement créés jusqu'ici), encourage grossièrement la baisse du salaire nominal « en échange d'emplois conservés ou créés » et dans tous les cas proclame le blocage des rémunérations pendant une période indéfinie. Si avec ces mesures le montant des économies faites par les entreprises sur les coûts de main d'œuvre n'a pas encore été chiffré par les spécialistes des instituts de prévision, nous gageons que, dans tous les cas de figure, les patrons en sortiront gagnants. A ce propos, il n'est pas superflu de rappeler que M. Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi (ex Générale des eaux) —

devenu, par l'acquisition récente de la totalité du capital de Havas, le deuxième plus grand groupe industriel et de services français derrière Elf Aquitaine —, est l'un des partisans les plus convaincus de la loi sur les 35 heures. Et le tout mis sous le signe de la lutte pour l'emploi.

- Placer les chômeurs sur les lieux de travail. Ce point est souvent sous-estimé. Pourtant il revêt une grande importance. La stagnation des salaires réels — voire leur baisse pour de nombreuses catégories de travailleurs occupés — depuis la dernière crise cyclique française du début des années 90, l'expansion vertigineuse du chômage conjoncturel et de celui dit technologique³⁵, la prolifération des boulots précaires et du travail au noir (correspondant à environ 10 % du PIB, selon des estimations de la Commission européenne), l'extension de la plage temporelle de disponibilité au travail sur le jour, la semaine et l'année (travail du week-end, heures supplémentaires, travail saisonnier, travail de nuit, etc.), sont autant de phénomènes qui ont profondément influé sur le moral des prolétaires et les ont rendus nettement plus dociles et résignés. Mais aux travailleurs qui ont gardé un emploi stable « traditionnel » (lire pas trop pourri) restait tout de même et malgré tout la sensation que la jungle s'arrêtait à la porte de leur lieu de travail. Cela va changer. Aujourd'hui, par les nouvelles lois gouvernementales, ces prolétaires auront la grande chance de côtoyer la galère même dans leurs ateliers et dans leurs bureaux. Après l'avoir croisé sur les lieux d'habitation et dans les transports en commun, l'avoir reconnu dans les yeux des copains qui de plus en plus nombreux sombrent dans l'inactivité et le travail pourri, dans le regard de détresse des nouveaux chômeurs à temps partiel, ils vont devoir aussi le soutenir pendant les huit heures de travail. Tels des pestiférés des temps modernes, les sans réserves « activés » par la gauche plurielle au pouvoir vont susciter tour à tour la compassion (« ah, le pauvre, comment en êtes-vous arrivé là ? »), la crainte (« va-t-il me piquer la place ? ») et l'indifférence (« moi, c'est moi, lui, c'est lui »). Ces otages du travail gris vont être brandis par les patrons reconvertis en curés comme des croix menaçantes, rappelant à chaque instant que le pire est toujours possible, que tout travailleur peut, à tout instant, être crucifié à son tour. Si le chômeur intermittent est capable d'exécuter les mêmes opérations que le salarié « stable », le patron apprendra à ce dernier que son travail coûte trop cher et qu'il n'est pas assez malléable. Si tel n'est pas le cas, le patron habituera le travailleur en titre à l'existence à la fois de statuts fort disparates — non régis par la convention collective —, d'un éventail accru de niveaux

³⁵. Derrière ce « concept » très à la mode se cache un double constat. D'une part, en France, la productivité du travail a progressé bien davantage que le marché intérieur. A l'instar de leurs compères étrangers, les grands groupes hexagonaux ont renforcé leur internationalisation et ont implanté de nouvelles unités de production là où les marchés se développaient à des rythmes plus rapides qu'en Europe occidentale. En revanche, du fait de l'anémie persistante du marché intérieur beaucoup moins soutenu qu'auparavant par les dépenses étatiques (depuis 1993, en France, la part de la dépense publique sur le PIB a commencé un lent mouvement de décroissance ; en 1997, elle s'établissait à 54,7 % du PIB, contre 55,2 % en 1996), les investissements réalisés en France ont surtout visé à la rationalisation et à la modernisation de l'appareil productif existant plutôt qu'à l'augmentation des capacités de production. D'autre part, la mécanisation d'une grande partie du travail intellectuel et l'automation accrue du travail manuel, obtenues par l'introduction massive des nouveaux outils électroniques (informatique, télécommunications), a définitivement éliminé beaucoup de métiers (cf. les dactylos, les comptables, etc.) et écarté du monde du travail des secteurs entiers de main d'œuvre qui s'y référaient. Aujourd'hui, 40000 emplois de secrétaires ou d'employés administratifs disparaissent chaque année. Résultat : en France, entre 1990 et 1997, d'après une étude récente de la DARES (direction des études du Ministère français du Travail), l'emploi est resté quasiment stable (+0,1 %). Seuls les services à moindre composition technique de capital ont augmenté leurs effectifs entre 1990 et 1997 (+8 %). Et cela alors que ceux de l'industrie et de la construction diminuaient sur la même période respectivement de 13,5 % et 17 %. Le nombre d'ouvriers non qualifiés de ces deux secteurs a baissé davantage que les moyennes sectorielles indiquées. Ainsi, avec 23,6 %, le taux de chômage des ouvriers non qualifiés représente presque le double de celui de l'ensemble de la population active.

de rémunération — visant le démembrement pur et simple des grilles salariales —, et, *last but not least*, d'une « gestion des ressources humaines » à la tête du client (« on peut tout demander à ces malheureux »). A contrario, pour les larbins professionnels du patron, la présence du chômeur « actif » constituera une occasion supplémentaire pour exercer leur envie frustrée de commander et de se pavaner à moindre frais.

Au total, le gouvernement Jospin est en passe de réussir le pari ambitieux d'utiliser les innombrables faiblesses de cette mini-révolte des chômeurs pour réduire encore davantage, par la voie légale, les multiples segmentations verticales et horizontales (entre régions géographiques, entre travail manuel et travail intellectuel, entre métiers, entre niveaux de salaires, entre sexes, âges et origines différentes, etc.) qui, du point de vue du capital, sclérosent le marché du travail. Mais surtout, à l'instar de son homologue britannique, il est bien positionné pour réussir le périlleux tour de force de faire en partie tomber la barrière qui existe entre travail et chômage. Désormais, grâce aux nationaux-pluriels, tout chômeur pourra être employé à ce titre, tout chômeur pourra être appelé à contribuer activement à la production de marchandises ou à la reproduction du rapport social dominant (cf. les auxiliaires de Police, les aides-surveillants d'école, etc.) sans pour autant que son extrême vulnérabilité diminue et sans que ses stigmates de pauvre disparaissent. Parallèlement, tout salarié mesurera davantage la très courte distance qui le sépare aujourd'hui du chômeur.

C. Traductions ad usum des chômeurs et des précaires en lutte de l'idéologie dominante

Deux courants idéologiques monopolisent la scène officielle des mouvements actuels. En schématisant, on peut affirmer que l'un appartient au type travailliste social-démocrate et stalinien classique, tandis que l'autre se relie à la tradition de l'assistantat et du solidarisme chrétien. Chacun de ces courants est à son tour assorti d'une variante extrême. Le filon travailliste comprend en son sein la « modulation de fréquence » trotskiste, incarnée par le très médiatique Christophe Aguiton, administrateur salarié de France Télécom, permanent de SUD et fondateur d'AC !, et le filon chrétien voit se développer à sa marge le « bruit parasite » autonome, dont la figure la plus en vue est le fidèle disciple du sociologue italien Toni Negri, Laurent Guilloteau, ex-animateur de Cargo, membre de la direction d'AC !, promoteur infatigable des actions parisiennes les plus médiatisées (occupations de Facultés, opérations de « restauration gratuite » dans des grands établissements de la capitale, etc.).

1. Le Travaillisme à la française et sa périphérie

*« Nous sommes les enfants d'une société, d'une civilisation où l'épanouissement de la personnalité, la formation de l'être social passe par l'exercice d'une profession. Le travail, c'est bien plus que le travail en soi, c'est un engagement qui permet la gestation de l'être humain, sa maturation, la découverte de lui-même et de ses rapports aux autres. Preuve en est que toute perte de travail revêt un aspect caractéristique [...] le premier réflexe du chômeur est de se désocialiser. [...] Il rejoint le corps des 'lépreux' de cette société [...]. La seule guérison possible étant la réinsertion dans la communauté du travail humain qui crée, qui construit, qui réfléchit, qui informe, qui invente... »*³⁶ Ces propos illustrent parfaitement la conception travailliste du salariat. Pour M. Viannet, l'être social et la structure psychologique même des individus se forment par le travail salarié, mode d'activité dominant de la société et de la civilisation qui s'y réfèrent, et dont il se

³⁶ Louis Viannet, *Syndicalisme : Les nouveaux défis* – Entretiens du Secrétaire général de la CGT avec Jean-Claude Poitou, pp. 44 et 45, Editions VO et Editions de l'Atelier, 1995.

définit lui-même comme l'enfant. L'exploitation est, pour lui, l'école de formation, le lieu privilégié de « gestation » de l'être social. Pas de traces de critique de l'essence du travail, aucun renvoi à son formidable potentiel de désocialisation et d'individualisation du travailleur. Ce qui, en revanche, est affirmé dans ces quelques lignes, c'est le rôle émancipateur primordial du travail salarié. Ainsi, l'individu sans travail n'est pas vraiment un être social, sa maturation s'arrête ; celui-ci se révèle inapte à la création, à la construction et à la réflexion. En pleine cohérence avec un éloge si émouvant du salariat, pour M. Viannet, en dehors des chaînes de l'exploitation, point de salut. Bien positionné dans son rôle de défenseur du fondement du capital industriel (travail salarié), il ne peut qu'envisager, mieux, invoquer passionnément le retour le plus rapide possible de ces quasi-hommes que sont les « privés d'emploi »³⁷ au boulot.

Quoique plus nuancée et dotée d'un degré plus élevé de sophistication, la position des gauchistes « classiques » (trotskistes, stalinien « orthodoxes », enfants de Mao) rejoint pour l'essentiel celle de ce haut-fonctionnaire de l'Etat qu'est Louis Viannet. Tout d'abord, en prenant la bonne hauteur idéologique, eux aussi, s'efforcent de dissimuler la dure réalité du travail salarié en mettant en avant ce qu'est le travail « d'un point de vue anthropologique » :

« ... le travail [apparaît] comme un processus historique d'échange organique entre la nature et la société humaine, de conversion d'énergie, de transformation réciproque... »³⁸

Ces gauchistes, très présents au sein des associations et de certains syndicats, se chargent en particulier d'opérer la liaison avec l'autre âme idéologique dominante dans les mouvements actuels de sans réserves, la solidariste. C'est notamment par eux que se répand le mot d'ordre passe-partout du partage du travail (35, 32, 30, 28 heures hebdomadaires). C'est encore eux qui s'opposent à l'obtention d'un « statut du chômeur » (le revenu minimum universel, cher aux courants solidaristes extrêmes), qu'ils taxent invariablement de solution libérale³⁹ (comme les amis de M. Chevènement taxent de « solution libérale » la revendication de la libre circulation des personnes...). C'est toujours eux qu'on retrouve en première ligne de la lutte visant à reformuler la « citoyenneté » — la participation à la vie de la cité, d'après l'axiome courant — par

37 Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire de la LCR, Rouge, François Desanti, membre du PCF et secrétaire national du comité CGT des « privés d'emploi » définit ainsi cette dernière catégorie : « Dans le langage quotidien, nous parlons aussi de 'chômeurs' ! La démarche politique de l'expression 'privés d'emploi' pointe l'aspect privation [souligné par nous], au regard de la Constitution qui prévoit le droit au travail, dont cinq à sept millions de personnes sont privées. En outre, nous considérons que les chômeurs sont partie intégrante du salariat. Les chômeurs bénéficient d'un salaire différé, produit de cotisations sociales, au même titre de ceux qui sont en arrêt maladie ou en retraite ».

38. Christophe Aguiton et Daniel Bensaïd *Le retour de la question sociale*, pp. 21 et 22, Editions Page deux, 1997.

39 Selon le professeur trotskiste Bensaïd et le syndicaliste administrateur de France Télécom Aguiton, la revendication d'un « droit au revenu inconditionnel et universel » aboutirait : « (...) 1°) à justifier le renoncement à la lutte pour le droit à l'emploi (au plein emploi) et à la réduction massive du temps de travail (...) 2°) à faire sauter le verrou du Smic en salariant une exclusion institutionnalisée et elle constitue paradoxalement du même coup une machine de guerre contre le système de protection sociale (...) » (Christophe Aguiton et Daniel Bensaïd *Le retour de la question sociale*, pp. 24 et 25, Editions Page deux, 1997). Mis à part la mauvaise foi évidente, digne des pires procédés stalinien, dont les deux complices de la LCR font preuve pour diaboliser l'adversaire, il ressort de ces quelques mots qu'ils partagent avec leurs nouveaux amis du PCF les objectifs du plein emploi et de la réduction du temps de travail pour l'atteindre, de la défense du Smic et des mécanismes de la Protection sociale. Ce ne ressemble plus au Programme de transition mais cela devrait bien les aider un jour à obtenir la carte du Parti... En affichant des positions d'une telle « audace », même leur ancien camarade Henri Weber, aujourd'hui sénateur reconverti en porte-serviettes de luxe de Laurent Fabius, peut leur rappeler que « (...) Daniel Bensaïd et ses amis (...) sont en réalité devenus des réformistes de gauche, à peine plus radicaux que Julien Dray [ex LCR], Jean-Luc Mélenchon ou l'inspecteur du Travail Gérard Filoche [ex LCR aussi] ». (Cf. *Le Monde des livres* du 2 mai 1998).

l'accès de tous au travail⁴⁰. Les agitations et les associations de sans-réserves sont elles-mêmes considérées à l'aune de la réinsertion des « exclus » dans le monde des vrais citoyens parce que travailleurs. Dans une intervention d'Alain Veronese, publiée dans le numéro 2 de *L'insoumis* (mensuel qui se veut l'organe « des insoumis de la démocratie », lancé par l'entourage de SUD) de janvier 1998, on y lit que, dans les mouvements actuels, « les 'exclus' restent et demeurent politiquement alliés et productifs [souligné par nous]. C'est une incitation au partage du travail — au sens de production — et une incitation à s'impliquer, tous et chacun, dans la vie de la cité ». Les mouvements de chômeurs et de précaires comme antichambre à la République démocratique fondée sur le travail salarié, voilà la véritable finalité que les gauchistes et les staliniens assignent aux agitations des sans-réserves.

Le rapport de l'ouvrier à la machine, du travailleur collectif au travail salarié si cher à M. Viannet, qui ose encore se revendiquer du communisme, se situe à des années lumière de ces balivernes républicaines. Karl Marx, dans *Les Manuscrits de 1844*, le décrivait ainsi : « ... Le travail est extérieur à l'ouvrier, c'est-à-dire qu'il n'appartient pas à son essence, que donc, dans son travail, celui-ci ne s'affirme pas, mais se nie, ne se sent pas à l'aise mais malheureux, ne déploie pas une libre activité physique et intellectuelle, mais mortifie son corps et ruine son esprit. En conséquence, l'ouvrier n'a le sentiment d'être auprès de lui-même qu'en dehors du travail et, dans le travail, il se sent en dehors de soi. Il est comme chez lui quand il ne travaille pas et, quand il travaille, il ne se sent pas chez lui. Son travail n'est donc pas volontaire, mais contraint ; c'est du travail forcé. Il n'est donc pas la satisfaction d'un besoin, mais seulement un moyen de satisfaire des besoins en dehors du travail. Le caractère étranger du travail apparaît nettement dans le fait que, dès qu'il n'existe pas de contrainte physique ou autre, le travail est fui comme la peste. Le travail extérieur, le travail dans lequel l'homme s'aliène, est un travail de sacrifice, de mortification. (...) De même que dans la religion, l'activité propre de l'imagination humaine, du cerveau humain et du cœur humain, agit sur l'individu indépendamment de lui, c'est-à-dire comme une activité étrangère divine ou diabolique, de même l'activité de l'ouvrier n'est pas son activité propre. Elle appartient à un autre, elle est la perte de soi-même. On en vient donc à ce résultat que l'homme (l'ouvrier) ne se sent plus librement actif que dans ses fonctions animales, manger, boire et procréer, tout au plus encore dans l'habitation, la parure, etc., et que, dans ses fonctions d'homme, il ne se sent plus qu'animal. Le bestial devient l'humain et l'humain devient le bestial. »

Ainsi s'exprimait Karl Marx. Et, à moins de s'inventer à la mode du professeur ex-ouvriériste Toni Negri aujourd'hui reconverti en chantre de l'« entrepreneur biopolitique » (nouvelle race de patrons qui, d'après ses dernières hallucinations, serait très répandue, chez lui, en Vénétie⁴¹), que « le travail s'est émancipé par sa capacité à devenir

⁴⁰. « Oui, alors que l'on voudrait nous présenter la situation actuelle comme inéluctable, alors que l'on nous appelle à la patience et à la soumission, nous voulons apporter, à travers nos luttes, à travers nos revendications, un espoir, une perspective nouvelle, l'abolition du chômage, et le projet d'une société de liberté et de justice sociale, d'une Europe et d'un monde où l'économie et le politique seront au service des hommes et des femmes et non l'inverse, et où tous les citoyens participeront aux grands choix de la vie publique. » (Plate-forme revendicative adoptée par les Deuxièmes assises européennes contre le chômage et les exclusions – Bruxelles, 18 et 19 avril 1998).

⁴¹ Dans l'une de ses dernières livraisons publiée par Politique, revue datée du 1er trimestre 1998, le professeur prisonnier volontaire nous indique que « dans la région de Venise et plus généralement dans le nord-est italien « (...) vient de se constituer un mouvement comprenant les maires de la coalition de l'Olivier, la gauche de Rifondazione Comunista [staliniens maintenus qui ont été rejoints par des nombreux soldats perdus du gauchisme transalpin, Note de la rédaction], et surtout la totalité du mouvement associatif et politique de la nouvelle gauche (...) qui se propose de recomposer le front social des nouvelles forces productives et de l'engager dans des formes directes de représentation et de gestion des Mairies (...). Ce mouvement et son laboratoire constituent probablement un objet important d'analyse pour celui qui se bat, en Europe, pour la construction d'une force de gauche et authentiquement alternative ». Toni Negri est-il

intellectuel, immatériel(...) s'est émancipé de la discipline d'usine »⁴², force est de reconnaître que les considérations du vieux barbu demeurent d'une très grande pertinence et actualité. Ainsi, s'il est vrai que l'homme devient bestial en travaillant, si son rapport au travail salarié est un rapport forcé et qui lui reste irréductiblement extérieur, même en faisant abstraction du fait que le plein emploi est un mirage et qu'avoir du travail n'est absolument pas synonyme de possession d'une quantité suffisante d'argent pour survivre, il est stupide, voire criminel de proposer aux prolétaires sans emploi l'Eden du boulot pour qu'ils y retrouvent « leur dignité », pour qu'ils se libèrent de leur condition d'extrême dénuement.

Dans *L'idéologie allemande*, Karl Marx renvoie la réconciliation entre activité et homme social (« appropriation de la totalité des forces productives ») à la phase supérieure du communisme, celle-ci étant précédée « *par une révolution où le prolétariat se dépouille de tout ce qu'il a conservé jusqu'ici de sa position sociale* » :

« C'est à ce stade que l'affirmation personnelle se confond enfin avec la vie matérielle, stade qui correspond à l'épanouissement des individus appelés à devenir des individus complets, et à se débarrasser de tout naturel primitif. C'est alors qu'il y a harmonie entre la transformation du travail en affirmation active de soi et la transformation du commerce social, jusqu'ici restreint, en commerce des individus comme tels. Avec l'appropriation de la totalité des forces productives par les individus associés, la propriété privée cesse d'exister. »

Or, jusqu'à preuve du contraire, la révolution n'a toujours pas eu lieu et le prolétariat n'est pas encore parvenu à se débarrasser de sa « position sociale ».

2. La doctrine sociale de l'Eglise

La notion de travail salarié, n'est pas présente dans la doctrine sociale de l'Eglise. Le travail est pris en compte dans sa plus large et générique dimension d'activité créatrice consciente et il est uniquement considéré par-dessus les époques :

« C'est par le travail que l'homme doit se procurer le pain quotidien et contribuer au progrès continu des sciences et de la technique, et surtout à l'élévation constante, culturelle et morale, de la société dans laquelle il vit en communauté avec ses frères. Le mot 'travail' désigne tout travail accompli par l'homme, quelles que soient les caractéristiques et les circonstances de ce travail, autrement dit toute activité humaine qui peut et qui doit être reconnue comme travail parmi la richesse des activités dont l'homme est capable et auxquelles il est prédisposé par sa nature même, en vertu de son caractère humain. Fait à l'image, à la ressemblance de Dieu lui-même dans l'univers visible et établi dans celui-ci pour dominer la terre, l'homme est donc dès le commencement appelé au travail. » (Lettre encyclique *Laborem exercens*, Jean-Paul II, 14 septembre 1981).

Si, à l'instar de tout ce qui existe, pour l'Eglise et ses ouailles, le travail procède de Dieu, il n'est pas conçu, à l'opposé des idées travaillistes, comme lieu privilégié de la formation à la fois de la société et de l'individu⁴³. Le travail « chrétien » est avant tout un tribut que

enfin en passe de trouver un mouvement politique de la Gauche gouvernementale qui veuille bien le recycler ?

42. Toni Negri Exil p. 20, Editions Mille et une nuit, 1998.

⁴³ Au cœur du dispositif social-chrétien, on a la famille, à laquelle le travail se subordonne afin qu'elle puisse agir efficacement en structure portante de l'éducation du croyant. Accessoirement, le travail est aussi le champ de vérification et d'application de l'éducation impartie par la famille catholique.

« Le travail est, d'une certaine manière, la condition qui rend possible la fondation d'une famille, puisque celle-ci exige les moyens de subsistance que l'homme acquiert normalement par le travail. Le travail et l'ardeur au travail conditionnent aussi tout le processus d'éducation dans la famille, précisément pour la raison que chacun 'devient homme', entre autres, par le travail, et que ce fait de devenir homme exprime

l'homme doit nécessairement payer pour survivre, c'est donc avant tout une contrainte à laquelle l'homme est « *dès le commencement appelé* ». Certes, le travail doit contribuer à « *l'élévation constante, culturelle et morale, de la société* », mais il n'en demeure pas moins que, selon l'Eglise, celui-ci reste avant tout une imprescriptible contrainte. Le deuxième principe fondateur, ou plutôt la deuxième exclusion conceptuelle après celle du travail salarié, de la conception catholique du travail, c'est la négation pure et simple de l'existence du travailleur collectif, de l'ouvrier social. Car, « *c'est en tant que personne que l'homme est sujet du travail* ». Exit l'opposition et la lutte entre les classes et exit la possibilité ontologique de la constitution de la classe prolétarienne comme classe pour soi faisant face au travail. Ainsi, l'élévation subsidiaire de l'homme par le travail ne concerne que l'individu. C'est un autre élément important de séparation d'avec le travaillisme socialiste.

En revanche, là où les deux courants de pensée travailliste et chrétien se rejoignent et se confondent, c'est lorsque l'un et l'autre affirment le caractère indépassable à leurs yeux du travail réellement existant. Ensemble, ils ne conçoivent pas une société dans laquelle l'homme social pourrait s'émanciper complètement de la contrainte du travail, de toutes sortes de travail. S'alimentant de l'exploitation — qu'ils voudraient pérenne — des esclaves modernes, ils la sacralisent en l'enjolivant de hautes finalités éthiques individuelles et/ou sociales.

« Le travail est, comme on l'a dit, une obligation, c'est-à-dire un devoir de l'homme, et ceci à plusieurs titres. L'homme doit travailler parce que le Créateur le lui a ordonné, et aussi du fait de son humanité même dont la subsistance et le développement exigent le travail. L'homme doit travailler par égard pour le prochain, spécialement pour sa famille, mais aussi pour la société à laquelle il appartient, pour la nation dont il est fils ou fille, pour toute la famille humaine dont il est membre, étant héritier du travail des générations qui l'ont précédé et en même temps co-artisan de l'avenir de ceux qui viendront après lui dans la suite de l'histoire. Tout cela constitue l'obligation morale du travail entendue en son sens le plus large. » (Lettre encyclique *Laborem exercens*, Jean-Paul II, 14 septembre 1981).

Naturellement, les spécificités idéologiques du catholicisme induisent, en relation aux questions traitées, des approches et des objectifs différents de ceux des travaillistes.

Si les travaillistes concentrent toutes leurs énergies dans la poursuite chimérique du travail pour tous, le piétisme en soutane met plutôt l'accent sur la « solidarité » à l'égard de l'individu en détresse. Ou plutôt, en des termes plus à la mode, sur la « redistribution de la richesse » si chère aux autonomes civilisés d'AC !⁴⁴.

« La solidarité est sans aucun doute une vertu chrétienne. (...) c'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun, c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun parce que tous nous sommes vraiment responsables de tous. (...) La pratique de la solidarité à l'intérieur de toute société est pleinement valable lorsque ses membres se reconnaissent les uns les autres comme des personnes. Ceux qui ont plus de poids, disposant d'une part plus grande de biens et de services communs, devraient se sentir responsables des plus faibles et être prêts à partager avec eux ce qu'ils possèdent. De leur

justement le but principal de tout le processus éducatif. C'est ici qu'entrent en jeu, dans un certain sens, deux aspects du travail : celui qui assure la vie et la subsistance de la famille, et celui par lequel se réalisent les buts de la famille, surtout l'éducation. Néanmoins ces deux aspects du travail sont unis entre eux et se complètent sur différents points. »

(Lettre encyclique *Laborem exercens*, Jean-Paul II, 14 septembre 1981)

⁴⁴. « A l'heure (...) d'une offensive libérale qui prend appui partout en Europe sur les traités de Maastricht et d'Amsterdam, les luttes des chômeurs et des chômeuses se développent, et portent avec vigueur la revendication d'une redistribution des richesses. » (Plate-forme revendicative adoptée par les Deuxièmes assises européennes contre le chômage et les exclusions – Bruxelles, 18 et 19 avril 1998).

côté, les plus faibles, dans la même ligne de la solidarité, ne devraient pas adopter une attitude purement passive ou destructrice du tissu social, mais, tout en défendant leurs droits légitimes, faire ce qui leur revient pour le bien de tous. Les groupes intermédiaires, à leur tour, ne devraient pas insister avec égoïsme sur leurs intérêts particuliers, mais respecter les intérêts des autres. » (Lettre encyclique, *Sollicitudo rei socialis*, Jean-Paul II, 30 décembre 1987).

En échange d'une « *option* ou l'amour préférentiel pour les pauvres, (...) les multitudes immenses des affamés, des mendiants, des sans-abri, des personnes sans assistance médicale et, par-dessus tout, sans espérance d'un avenir meilleur »⁴⁵, l'Eglise vise l'objectif d'une plus grande cohésion sociale et de la soumission totale des « plus faibles » aux puissants. La plus stricte interdiction est faite aux pauvres d'« adopter une attitude purement passive ou destructrice du tissu social ». Aussi choisit-elle l'« option » du traitement concret de la pauvreté par le biais d'une allocation différente du produit social et repousse *sine die* le mirage travailliste du plein emploi. Enfin, en parfaite cohérence avec sa négation de la lutte des classes et de l'existence même d'agrégats sociaux homogènes aux intérêts inconciliables, l'aménagement solidariste de la souffrance sociale doit prioritairement se faire à l'échelle de la personne, par une thérapeutique strictement individualisée.

3. Une roue de secours excentrique

Une variante laïque extrême de l'idéologie du Vatican est représentée par la nébuleuse gauchiste non traditionnelle. Ici, on retrouve pêle-mêle la gauche chrétienne, certains autogestionnaires, des humanistes radicaux et surtout d'anciens ouvriéristes.

Soudés par la volonté de défendre tous les « sans », les « laissés pour compte », les « exclus », ces composantes politiques ont créé une sorte d'extrême-gauche plurielle en singeant leurs mentors gouvernementaux. Alors que ces derniers s'accouplent sous les lambris de la République, les autres le font dans la rue, dans les Eglises occupées, dans les occupations d'antennes Assedic ou de logements vides. Plus sympathique parce que plus « peuple », cette frange de la gauche plurielle n'en demeure pas moins un adversaire des prolétaires. Elle se charge en effet de canaliser, sur un mode « barricadier » et « basiste », dans les limites du consensus démocratique, les timides poussées de révolte exprimées par le prolétariat. Le maillon faible de ce dispositif consiste en son incapacité intégrale à faire véritablement aboutir au moins l'une de ses multiples revendications. Ils défendent les immigrés ? La gauche plurielle au pouvoir en régularise quelques dizaines de milliers pour mieux en expulser des centaines de mille. Ils poursuivent l'objectif d'un logement pour tous ? Le gouvernement enterre le projet de Juppé d'exhumer à nouveau des immeubles prison pour très pauvres. Ils invoquent le plein emploi ? Pour toute réponse ils obtiennent un surplus de légalisation du travail précaire. Ils prétendent un revenu décent pour les pauvres ? Ils ont droit à l'élargissement de quelques centaines de francs supplémentaires par personne concernée.

Souvent, les prolétaires, qui tombent dans leur nasse, paient le prix fort de l'irresponsabilité de ces messieurs. Un exemple ? Les centaines de milliers d'immigrés en situation administrative irrégulière qui ont suivi leur conseil de déposer des dossiers aux Préfectures et qui aujourd'hui se trouvent complètement exposés à la chasse des forces de police.

Même sur le plan de la production d'idéologie, les gauchistes autoproclamés en « mouvement social » s'avèrent passablement indigents. Entre ceux qui rabâchent sans arrêt les « Droits de l'homme », ceux qui font du micro-syndicalisme par d'autres moyens,

⁴⁵. Lettre encyclique, *Sollicitudo rei socialis*, Jean-Paul II, 30 décembre 1987.

ceux qui dépoussièrent l'idéologie soixante-huitarde et ceux qui se la jouent « théologie de la libération », il n'y a vraiment rien de nouveau sous le soleil. Seuls quelques « Italiens » ont apporté un semblant d'idées inédites dans ce cirque des idéologies perdues.

Ces transalpins et leurs adeptes hexagonaux ont un maître à penser : le professeur Toni Negri, déjà cité plus haut. S'appuyant sur l'élucubration philosophique d'après laquelle toute activité serait désormais productive⁴⁶, constatant que tout être humain — à l'époque (selon lui) de la domination du travail intellectuel et de la production de produits immatériels — est doté de l'outil de travail essentiel pour une telle époque qu'est le cerveau⁴⁷ (et que rien ni personne ne peut lui ôter), le professeur parvient à la conclusion que toute personne qui participerait *ipso facto* de cette nouvelle « communauté biopolitique » doit recevoir un salaire garanti⁴⁸. Voilà ainsi « rompu », mais seulement dans le cerveau prolifique en incantations idéologiques du professeur, le « *lien entre production de la richesse et travail salarié* » (*idem*, p. 19) et, par voie de conséquence, inversé le rapport causal entre travail et salaire. Ce n'est plus le travail qui justifie d'un salaire, mais c'est le fait de percevoir un salaire garanti *a priori* par l'Etat fondé sur « *une démocratie radicale et absolue* » (*idem*, p. 34) qui rend le travail productif⁴⁹.

Par ce biais, la réalisation de l'objectif du « droit à l'emploi », indispensable pour les trotskistes et les staliniens afin d'accéder à un salaire et à la « citoyenneté »⁵⁰, sort par la grande porte car, pour M. Néгри, « *du travail il y en a trop* », car « *tout le monde travaille et (...) tout le monde contribue à la construction de la richesse sociale* » (*idem*, p. 17). Partant d'un constat pertinent — « *les chômeurs travaillent (...) et inversement l'emploi est aussi assisté que le chômage* »⁵¹ » le roi vénitien du paradoxe en vient à décréter que si

⁴⁶. « (...) à partir du moment où on a enlevé à la classe ouvrière le privilège d'être l'unique représentant du travail productif, et que l'on a ramené ce travail productif à tous les sujets qui ont incarné l'outil de travail et l'expriment dans des formes linguistiques, alors on doit dire que tous ceux qui produisent des puissances vitales se trouvent à l'intérieur de ce processus, et qu'ils s'y trouvent même de manière essentielle. » (Toni Negri Exil p. 23, Editions Mille et une nuit, 1998).

47. « Le travailleur, aujourd'hui, n'a plus besoin d'instruments de travail (c'est-à-dire de capital fixe) qui soient mis à sa disposition par le capital. (...) Le capital fixe le plus important, celui qui détermine les différentiels de productivité, désormais se trouve dans le cerveau des gens qui travaillent : c'est la machine-outil que chacun d'entre nous porte en lui. (...) La machine-outil a été arrachée au capital par l'ouvrier, pour qu'elle le suive toute sa vie, que l'ouvrier a incarné cette puissance de production à l'intérieur de son propre cerveau (...) si l'outil de travail est incarné dans le cerveau, alors l'outil de travail/cerveau devient la plus grande potentialité productive mise en oeuvre aujourd'hui afin de construire la richesse. » (Toni Negri Exil pp. 19-21, Editions Mille et une nuit, 1998).

⁴⁸. « Le salaire garanti est la condition de reproduction d'une société dans laquelle les hommes, à travers leur liberté, deviennent productifs. » (Toni Negri Exil p. 23, Editions Mille et une nuit, 1998).

⁴⁹ Incidemment, il convient de noter que les nouveaux philosophes autonomes versent eux aussi quand il le faut dans le travaillisme le plus naïf. Patrick Dieuaide, dans le premier numéro du journal Occupation, nous livre un éloge du travail qui n'a rien à envier à ceux de MM. Viannet, Bensaïd, Aguiton et Jean Paul II : « D'une part (et combien de fois faudra-t-il le répéter), le travail n'est pas une marchandise. D'autre part, si le travail s'enrichit de nouvelles fonctions (expertise, évaluation) et acquiert une dimension de plus en plus collective, travailler est une activité allant bien au-delà de la mise en oeuvre de nouvelles connaissances ou de nouveaux savoirs. Mieux, de par son caractère de plus en plus social, le travail s'identifie de moins en moins à l'emploi, à l'évaluation entrepreneuriale du travail individuel direct. Travailler c'est aussi et avant tout produire du lien social, de la coopération, en s'informant, en communiquant, en échangeant avec d'autres, en circulant continuellement au-dedans comme au-dehors de l'entreprise, en mobilisant savoirs et connaissances personnelles, acquise par soi-même ou avec d'autres, avec ou sans diplôme, loin des bancs de l'école et des universités. »

⁵⁰. « Tant que les règles restent ce qu'elles sont, l'emploi doit être considéré comme un droit et un dû qui commande d'autres droits à l'existence. (...) La citoyenneté (...) vaut au travail comme ailleurs et constitue un élément central de réponse à la question du chômage » (Christophe Aguiton et Daniel Bensaïd Le retour de la question sociale, pp. 21 et 22, Editions Page deux, 1997).

51. Toni Negri Exil p. 19, Editions Mille et une nuit, 1998.

le salaire entretient encore une relation de dépendance vis-à-vis du travail du même nom, c'est en raison de la volonté despotique de la part des classes dominantes de « *subordonner l'activité de production de richesse à des formes de contrôle de l'entreprise ou de l'Etat* » (*idem*, p. 18). Ce qui justifie à ses yeux la nécessité d'une « *transition politique* » — comparable à « *celle qui fait passer de l'Ancien Régime à la Révolution* » — faisant table rase du « *capitalisme parasite* ».

Si la revendication d'un salaire garanti déconnecté de la possession d'un emploi rapproche les autonomes du solidarisme chrétien, il n'en existe pas moins des revendications qui leur permettent de poursuivre avantagement leur insertion au sein de la gauche travailliste. Ces autres facteurs sont au moins aussi importants que leurs points de convergence avec le solidarisme chrétien. Considérés globalement, ces fragments idéologiques font des ex-ouvriéristes (au même titre que les gauchistes « classiques ») des agents de liaison et de recomposition de premier ordre des différentes composantes de la gauche plurielle au pouvoir.

D. Des analyses et quelques remèdes partagés par toute la gauche...

Les travaillistes veulent le plein emploi tandis que les autonomes veulent le revenu garanti ; les premiers affirment que pour y parvenir il faut réduire massivement le temps de travail alors que les seconds ne considèrent la réduction du temps de travail que dans sa dimension temporelle : augmentation du « temps libre ». Les travaillistes défendent le SMIC et la Sécu paritariste (co-administrée par les syndicats et les organisations patronales) d'Etat ; pendant ce temps les Autonomes veulent transformer le Salaire minimum intercatégoriel en salaire maximum universel et développer les activités d'assistance sociale autogérées.

Mais, entre travaillistes et autonomes, il existe deux solides points de jonction :

- la réduction de la critique du capitalisme en critique de la finance assortie de la revendication du financement de toutes sortes de mesures en faveur des sans-réserves et des salariés par la ponction sur les revenus financiers,
- l'établissement d'une correspondance totale entre augmentation du pouvoir d'achat et croissance économique, couplée à la requête d'un partage différent de la richesse. Cette revendication est aussi formulée dans les termes d'un rééquilibrage de la répartition de la valeur ajoutée⁵² entre capital et travail.

1. Elle a bon dos la finance...

Créditée de tous les maux de la société⁵³, la finance devient le cache-sexe du capital industriel. A l'instar de la « mondialisation » tant honnie, celle-ci fournit un prétexte à quatre sous à des patrons qui se disent navrés de devoir accroître l'exploitation des ouvriers pour garder leurs actionnaires et pouvoir accéder aux capitaux nécessaires au

⁵². Cette définition de valeur ajoutée diffère de la définition marxiste sur trois points :

§ Elle intègre dans la valeur ajoutée la valeur du capital fixe (machines + installations) ;

§ Son point de départ, ce sont les prix à la livraison qui ne présentent qu'une image déformée de la plus-value ;

§ Elle compte parmi les éléments à retrancher, le travail de sous-traitance.

Pour Marx, la valeur ajoutée ne comprend que le salaire et la plus-value. L'ouvrier produit la totalité de la valeur ajoutée, alors que, selon la définition courante, le capital fixe concourt à sa formation (machines comme force productive).

⁵³. « L'exclusion sociale, conséquence ultime de la financiarisation de l'économie » titrait L'Humanité du 27 avril 1998.

développement des entreprises. Comme s'ils n'étaient sensibles qu'au produit et à la production et indifférents au profit, les patrons industriels et commerciaux ne ratent pas une occasion pour se dire tenus par la « logique impitoyable et à courte vue » de la rentabilité.

Trouvant, comme à l'habitude, leurs plus fidèles avocats chez les staliniens du PCF, les industriels pourraient souscrire à ces propos de Daniel Bachet, maître de conférences et économiste en vogue au parti :

« *Il conviendrait de favoriser la réflexion du plus grand nombre — y compris certains patrons — sur la valeur ajoutée produite comme critère de gestion plutôt que sur l'excédent brut d'exploitation* » (cf. *L'Humanité* du 27 avril 1997).

Par un grossier tour de magie, M. Bachet sous-entend qu'il suffirait d'ajouter un deuxième « critère de gestion », différent de celui du profit, pour que le capitalisme devienne plus humain. Mais la valeur ajoutée contient l'excédent brut d'exploitation car, d'après la définition classique des économistes bourgeois, celle-ci est « *la différence entre le prix à la livraison des biens et celui des matériaux ou des approvisionnements utilisés pour les produire (matières premières, pièces détachées, approvisionnements, combustibles, biens achetés pour être revendus, énergie, travail sous-traité).* » (Douglas Greenwald, auteur du *Dictionnaire économique*, éditions Economica)

Premièrement, le prix de tout bien ne s'exprime qu'en argent. Il n'y a pas de produit dans le capitalisme qui ne soit pas « financiarisé » sous forme de prix. Deuxièmement, dans le prix à la livraison, on compte, bien entendu, le profit industriel qui, de ce fait, détermine largement la fixation de la valeur ajoutée produite. Dans la comptabilité capitaliste, il n'y a pas de contradiction entre ces deux « critères de gestion ». La preuve ? Il suffit d'ouvrir un rapport d'activité de société ou encore les comptes nationaux pour y retrouver les deux types de chiffres.

Par ailleurs, si le capitalisme ne peut pas se concevoir sans l'existence d'une économie monétaire, l'économie de crédit est à la fois un produit de l'industrie moderne car l'intérêt financier est, comme le profit commercial et le profit industriel, une portion de la plus-value et une condition essentielle de son développement.

A ce titre, dans le numéro cinq de *Mouvement Communiste*, nous citons Karl Marx : « *D'où la tendance nécessaire du capital à viser une circulation sans temps de circulation, et cette tendance est la détermination fondamentale du crédit et des dispositifs de crédit du capital.* » (Karl Marx, *Grundrisse*, T. 2, p. 151, Editions Sociales)

« *Le crédit rend le reflux sous forme d'argent indépendant du moment du reflux réel, que ce soit pour le capitaliste industriel ou pour le commerçant. Chacun d'eux vend à crédit ; il aliène donc sa marchandise avant qu'elle ne reflue vers lui sous forme d'argent. Par ailleurs, il achète à crédit, la valeur de sa marchandise s'est donc reconvertie pour lui soit en capital productif, soit en capital-marchandise bien avant que cette valeur se soit effectivement convertie en argent, avant même que le prix des marchandises soit échu et payé.* » (Karl Marx, *Le Capital*, Livre 3, p. 472, Editions du Progrès - Moscou)

Loin de considérer l'action comme l'ennemie de la production, Friedrich Engels rappelait que « (...) *la Bourse devient la représentante la plus éminente de la production capitaliste même* », marché des capitaux d'autant plus indispensable à la production capitaliste que l'Etat est plongé dans une crise fiscale et qu'il réduit la voilure de son intervention dans l'économie.

Si crédit et capital ne font qu'un, si production et finance sont corrélés, si industrie et Bourse sont unis par un lien indissoluble, quel sens y-a-t-il à proposer de « *taxer les mouvements spéculatifs des capitaux* », comme le propose le négriste Yann Moulrier Boutang dans les colonnes du premier numéro d'*Occupation*, ou de taxer davantage les revenus financiers, comme le proposent inlassablement les chantres du capital industriel que sont le PCF et les gauchistes classiques ? Cela revient en effet à fournir davantage de

moyens financiers à l'Etat pour qu'il revienne en force à son rôle de puissant stimulant de l'économie (commandes publiques, services publics et entreprises nationalisées) et, accessoirement, pour qu'il remette de l'huile dans les engrenages grippés de la démocratie sociale. Tous les moyens sont bons pour épargner aux patrons « productifs » les coûts d'une paix sociale menacée par une misère croissante. Ces « révolutionnaires » dévoilent une fois de plus leur penchant étatiste et la fonction qui leur est attribuée par les classes dominantes : défendre auprès des prolétaires et en toutes circonstances l'Etat capitaliste et sa raison sociale.

2. La consommation populaire, improbable salut du capitalisme

A l'exception de quelques, rares, marcusiens et situationnistes attardés pour lesquels la consommation domine aujourd'hui la production, le rétrécissement de la consommation populaire déterminé par la baisse générale du pouvoir d'achat est, aux dires de la gauche, la principale raison à la fois des crises, des problèmes budgétaires de l'Etat⁵⁴, du chômage et du ralentissement de la croissance économique. Ainsi, pour le bras droit français du professeur Negri, Yann Moulier Boutang, « (...) *l'emploi dépend de la demande effective. On réduit cette dernière simplement à la consommation. Qu'est-ce qui nourrit la consommation ? Les salaires, répondent les économistes grassement nourris durant les Trente glorieuses au lait du plein emploi. Mais précisément, les salaires dépendent de l'emploi. Et de l'emploi, il n'y en a pas. Et nous tournons en rond depuis trente ans. [...] des niveaux élevés de minima sociaux sont la seule garantie contre la prolifération du travail précaire sans statut (CDD, stages multiples, temps partiels imposés, intérim) ainsi que contre les salaires très bas. [...] à moins de vouloir faire de la France un pays de plein emploi à salaires de misère (ce qui creuserait vertigineusement à l'anglaise, la pauvreté, et limiterait la croissance durable), c'est exactement ce dont l'économie a besoin : un choc salutaire augmentant le revenu disponible des ménages qui dépendent.* » Pour lui, comme pour ses nouveaux amis de la gauche plurielle et comme pour le Président de la République en charge, la question économique essentielle, c'est l'anémie de la dépense populaire. M. Chirac, avec sa capacité notoire de vulgarisation des raisonnements les plus sophistiqués, lors du grand débat du second tour pour la dernière élection présidentielle, avait donné le ton. A cette occasion, il avait en effet dressé un résumé succinct de la théorie attrape-nigauds de la « relance de la consommation populaire pour relancer l'économie » : « *Qu'est-ce qui s'est passé, essentiellement d'ailleurs sous l'impulsion du gouvernement socialiste ? Les salariés ont eu moins, de moins en moins. Ce qui fait que, naturellement, les pauvres ont eu plus, mais comme les salariés avaient moins, la consommation n'a pas augmenté. Et comme elle n'augmentait pas, les entreprises n'étaient pas incitées à investir. Elles ont placé leur argent. Et le résultat, c'est que les placements financiers sont devenus la règle normale. C'est ainsi que vous avez créé une économie de spéculation qui s'est substituée à l'économie réelle. C'est à dire une économie de travail et d'investissement.* »

Mais comme nous l'expliquions déjà dans un article du *Bulletin Ouvrier* n° 1 analysant les solutions à la crise avancées par chacun des deux protagonistes de la présidentielle de 1995 : « *En réalité, la 'consommation populaire' n'a pas été renforcée et ne le sera pas par la suite car, en période de crise ou de faible et courte reprise de l'accumulation, valorisation maximale du capital et hausse du salaire réel deviennent immédiatement antinomiques ; et ce, parce que, en ces périodes, les gains nécessaires de productivité ne se font pas principalement par l'augmentation de la composition technique du capital*

⁵⁴. « Tous les problèmes de déficit publics sont dus au rétrécissement des revenus salariaux et des cotisations qui vont avec : moins de ressources pour l'Etat qui doit néanmoins boucher des trous qui se creusent. » (Jean Lojkine, chercheur au CNRS, membre du PCF, cité par L'Humanité du 27 avril 1997)

(introduction massive de nouvelles machines) - les investissements productifs réalisés sont au plus bas ou insuffisants -, mais essentiellement par l'accroissement de l'extorsion de la plus-value absolue à composition technique du capital plus ou moins constante. Dans ces conditions générales de l'accumulation capitaliste, la hausse de l'exploitation s'obtient par la dépréciation de la marchandise force de travail sur le marché du travail (pression exercée par une faible offre de travail et par le grand nombre de 'surnuméraires'), par l'allongement de la journée individuelle de travail, par l'intensification des cadences et par la meilleure adaptation du facteur subjectif de la valorisation - travail humain - aux facteurs objectifs - machines et organisation de la production - ('flexibilité du travail'). »

Ainsi, les mirages d'une nouvelle et plus équitable répartition de la richesse ne peuvent en aucune manière devenir réalité. Ou bien le prolétariat s'approprie la totalité de la richesse disponible, ou bien il est voué à subir avec plus ou moins de passivité le « déséquilibre » croissant entre salaire, capital accumulé et profit. Aux tenants de la variante extrémiste, qui mettent en avant une qualité subversive aux luttes pour le revenu garanti et pour les augmentations massives des salaires, il est bon de rappeler qu'en 1968, en dépit de hausses moyennes de 10 % des rémunérations et de 35 % du SMIG, conséquences des accords de Grenelle du 27 mai, la croissance du PIB n'a fléchi que de 0,4 % cette année-là (+4,3 % en 1968, contre +4,7 % en 1967), pour repartir en 1969 avec un bond du PIB (hors inflation) de 7 %. En revanche, à la même période, où *l'Autunno caldo* des ouvriers italiens dura plus longtemps et sut marier étroitement les luttes pour le salaire aux conflits capillaires sur les cadences, l'encadrement disciplinaire dans l'usine, les pauses, etc., l'impact des luttes ouvrières sur le capital national s'est avéré d'une toute autre puissance. En Italie, après une croissance moyenne annuelle du PIB de 5,3 % entre 1963 et 1970, les années 1971 et 1972 ont vu la croissance de celui-ci tomber respectivement à 1,6 % (inflation à 7,2 %) et 2,7 % (inflation à 6,3 %). Il faudra attendre 1973 pour connaître une augmentation du PIB italien (+7,1 %) semblable à celle obtenue en France en 1969, mais payée au-delà des Alpes par un taux d'inflation astronomique (+11,6 %).

E. Les militants de base du mouvement prisonniers du syndicalisme et de la pédagogie par l'exemple

Si un premier bilan devait être fait de la lutte des chômeurs et précaires, figurerait à côté des toutes petites miettes obtenues ici et là (suspension de coupures de courant, bons-repas, quelques centaines de francs par demandeur arrachés à des titres divers, plus de respect dans les Assedic, photocopies gratuites, etc.), l'incorporation des nouveaux organes de représentation des chômeurs (AC !, Apeis, Mncp et le comité CGT) dans les instances officielles de la négociation entre partenaires sociaux avec en perspective la participation à la gestion des fonds spéciaux de l'assurance-chômage.

Les sans-réserves en lutte rêvent et se battent pour un monde sans détresse et sans dénuement ? La traduction concrète de leurs rêves se réalise par le lancement, dans l'orbite des institutions de la démocratie sociale du capital, d'une nouvelle génération de syndicalistes. La faiblesse et la confusion qui règnent dans les mouvements actuels sont pour beaucoup dans la détermination d'une issue si décevante, mais ces deux aspects des choses n'expliquent pas tout. Il existe aussi une carence presque totale d'expression politique indépendante de ces mouvements.

« C'est comme si, à partir d'un point donné de leur chemin, les luttes défensives ne fonctionnaient plus comme 'école de communisme', ne forgeaient plus leur dépassement politique. D'où, entre autres et marginalement, un certain retour des fractions radicales de la classe exploitée au syndicalisme dit de combat comme unique voie d'action praticable à présent (SUD, Cobas). Néanmoins, la question de l'organisation indépendante de classe, même minoritaire, qui défend effectivement les intérêts immédiats

et historiques de classe reste posée sans, pour l'instant, trouver une réelle solution pratique/concrète. »

Ce constat, extrait du numéro 7 de *Mouvement communiste*, garde toute sa pertinence. Et résiste avantageusement aussi à la confrontation avec les agitations actuelles des chômeurs et précaires. Cependant, comme nous l'avons observé lors des derniers mouvements les plus importants (en France et en Belgique : cf. les grèves des cheminots de 1986, des ouvriers de Peugeot-Sochaux en octobre 1989, des ouvriers de Renault-Cléon à la fin 1991, la lutte des ouvriers belges contre le Plan global de l'automne 1993 et celle des travailleurs au sol d'Air France en octobre de la même année, la grève des ouvriers de Gec Alsthom de Belfort et Bourogne de novembre-décembre 1994, les grèves ouvrières du printemps 1995 et celles de la fonction publique de novembre-décembre de la même année, les conflits longs de Renault-Vilvoorde et des Forges de Clabecq en 1997), cela ne se traduit pas par une absence d'élaboration politique des prolétaires les plus engagés. A l'instar de ce que nous avons relevé chez Belin, à Flins, à Sochaux, à Belfort et Bourogne, à Cléon, sur les pistes de Roissy et Orly, dans certains dépôts et ateliers de la SNCF, de la RATP ou parmi certains employés communaux de la banlieue parisienne, à Vilvoorde et à Clabecq, même au sein de certains comités de chômeurs et précaires, la discussion politique est animée. Le besoin de traduction politique des idées produites ou/et vérifiées par les agitations demeure pressant. Pourtant la confiance en soi fait défaut, la délégation reste la règle et l'expression politique tarde à voir le jour.

Le syndicalisme recouvre ainsi d'un épais filet de débouchés faussement réalistes et raisonnables (revendications + négociations), l'aspiration des prolétaires avancés à l'indépendance et à la lutte politiques couvrant l'intégralité de la condition d'exploité. Nombreux sont les prolétaires qui considèrent que le nouveau syndicalisme est un moindre mal par rapport à l'inaction, la soumission ou la révolte romantique sans issue. Toujours dans le numéro 7 de *Mouvement communiste*, nous avançons une explication :

« La période charnière s'étire indéfiniment ; la contre-révolution marque à nouveau des points précieux et le prolétariat mondial est tombé à son plus bas niveau matériel et politique de la période. Et ce, alors même que le capitalisme ne parvient pas à s'arracher aux déterminations qui l'astreignent à une survie marquée par un faible taux général d'accumulation. Ses crises se succèdent, la concurrence s'exacerbe, les anciennes aires géopolitiques ne cessent de se redéfinir dans le sang et la douleur, les guerres localisées se bousculent, chaque jour qui passe est porteur de menaces supplémentaires à la condition prolétarienne. Malgré cela, le prolétariat mondial s'enfonce toujours davantage dans sa crise politique, alors que sa puissance productive n'a jamais été aussi élevée. »

L'inhibition de la qualité politique des luttes procède donc, nous en sommes convaincus, de la poursuite d'une « période charnière qui s'étire indéfiniment ». Période⁵⁵ qui impose aux communistes d'intervenir au sein de ces mouvements en brandissant plus que jamais l'arme de la critique du syndicalisme et de l'émasculatation par ce dernier des luttes du prolétariat.

La critique du syndicalisme ne doit cependant pas se limiter à un rabâchage obsessionnel fait d'exhortations permanentes à la révolution (mot, aussi creux qu'inopérant dans les circonstances présentes), ou, pire, sur la négation de toute revendication particulière. Ce que nous visons par nos critiques n'est pas la recherche de l'amélioration — toujours réversible — de la condition d'exploité, mais le syndicalisme qui sépare les combats défensifs de la perspective politique communiste pour ensuite les intégrer dans les multiples dispositifs de la démocratie sociale du capital. Le syndicalisme fait de la lutte économique, inévitable du point de vue objectif des rapports entre vendeurs et acheteurs

⁵⁵ En France, l'année 1997, a été marquée par nombre annuel d'heures non travaillées pour cause de grèves le plus bas depuis 1935.

de la force de travail, un choix, un horizon voulu et conçu comme indépassable, se suffisant à lui-même. C'est cela qui doit être combattu.

Les structures prolétariennes indépendantes, lorsqu'elles existent, doivent éviter le piège de la délégation de la lutte défensive à des organes préposés ou prédisposés à cette fin par l'adversaire. Il ne s'est vérifié nulle part que, pour que la classe exploitée en lutte puisse vaincre, elle devait s'armer d'une panoplie complète et hiérarchisée d'instituts, chacun correspondant aux terrains spécifiques de la guerre sociale. Tout au long de l'histoire réelle du mouvement ouvrier, on a eu à faire à toutes sortes de combinaisons : des partis ouvriers sans ou avec syndicats, des syndicats plus ou moins politisés sans ou avec un parti, des conseils ou des milices sans ou avec parti et/ou syndicat, etc., et aucune alchimie organisationnelle n'a démontré être un gage suffisant de la victoire. En revanche, même lorsque les différents champs de bataille sur lesquels se joue le destin de la condition ouvrière engendrent des organes *ad hoc*, la dynamique du mouvement, si elle n'est pas interrompue, tend toujours à leur unification, à leur fusion au service de la concentration maximale des forces prolétariennes disponibles, processus nécessaire quand les affrontements deviennent décisifs. C'est donc à la compréhension de cette logique concrète que, dès aujourd'hui, nous aimerions convier les ouvriers avancés.

Les comités ouvriers issus des luttes de classes doivent assumer et mener en première ligne le combat politique révolutionnaire en le reliant à sa base matérielle : la bataille quotidienne pour la défense des intérêts « économiques » des prolétaires.

C'est seulement lorsqu'un tissu suffisamment solide, étendu et représentatif d'organes de cette nature aura fait son apparition que les clés pour résoudre pratiquement la question de la formation de l'organisation politique indépendante du prolétariat seront accessibles. D'ici là, il convient de concentrer toutes les forces disponibles sur le terrain de la constitution d'un réseau de comités politiques ouvriers. Renvoyer à des temps meilleurs, où les conflits de classes seraient plus porteurs de communisme, le démarrage du processus d'auto-constitution politique du prolétariat, signifie tout bonnement y renoncer pour toujours. A ce propos, rien ne serait plus néfaste que de considérer que nous en serions à l'étape de la lutte économique et que nous pourrions entamer l'étape du combat politique seulement une fois achevée complètement celle-ci. Cela reviendrait à défendre l'idée que la lutte politique révolutionnaire est indépendante des rapports de production et des tensions qui les traversent. Une lutte politique abstraite du chaudron de la guerre quotidienne, incessante, entre ouvrier et machine, entre prolétaires et capital, ne connaîtrait d'autre issue que le terrorisme façon *Brigades Rouges* ou l'électoratisme façon *Lutte ouvrière*.

En outre, la prolifération d'un syndicalisme plus ou moins « alternatif » ne constituerait, en aucune manière, une étape dans ce processus. Ce dernier représente, au contraire, un obstacle majeur sur le chemin escarpé qui a été indiqué. Aujourd'hui, une telle conscience des choses n'est malheureusement que trop rarement partagée par les éléments les plus radicalisés du prolétariat. Ces temps-ci, nombreux sont ceux qui préfèrent réduire leur action au syndicalisme dit alternatif, se découper un espace interstitiel au sein de la cage syndicale et jeter toutes leurs forces dans la prolifération d'actions ultra-minoritaires, de propagande, ayant pour but de « sensibiliser » les frères de classe pour les « entraîner » dans la lutte. Aux faux raccourcis syndicaux s'ajoutent les fragiles soupapes d'une colère exprimée de façon inoffensive et éphémère par des actions coup de poing menées à quelques-uns au nom de ceux que l'on prétend représenter. Et en espérant que les médias les remarqueront... La passivité politique du repli sur le syndicalisme se marie ici avec la protestation velléitaire et l'avant-gardisme, pire même se réduit à une imitation grotesque, à une caricature de la lutte de classe ; le tout accompagné par une criante méconnaissance du terrain et des rapports de forces réels. Les agitations de sans réserves en ont fourni une nouvelle illustration grandeur nature.

1. Un exemple de lutte

Dans *Libération* du 19-2-82, on trouve une des rares traces que ce mouvement de grèves a laissée. Sous le titre “ *Cent trente emplois ne valent pas un samedi sans rugby* ”, et le sous-titre “ *pour le PDG de Roudière la semaine de travail à 36 heures permettrait d'embaucher cent trente personnes. Les salariés refusent cette nouvelle organisation car il faudrait travailler le samedi* ”, on peut lire : “ *”Ce sont des égoïstes, ils se fichent des chômeurs”*, murmure la population du Pays d'Olmes en Ariège (1600 chômeurs recensés). “ *Leur refus est scandaleux*” gémissent les élus locaux et les membres du Comité local de l'emploi. “ *Les archaïsmes ont la vie dure*” philosophe de son côté Jean Arpentinier, PDG de Roudière, la plus importante entreprise textile de la région avec ses 1587 salariés... La tension a commencé à monter le 11 février. La réorganisation du travail prévoyait une réduction du temps de travail à 36 heures pour les postés, la création d'une troisième équipe de jour et l'embauche de 130 personnes, une vingtaine de salariés sous contrat à durée déterminée passant sous contrat à durée indéterminée.

On aurait pu croire que les salariés se seraient réjouis d'avoir un PDG touché par “l'état de grâce”. Eh bien non ! Depuis deux mois la colère gronde et les ouvriers se déclarent prêts à la grève si un tel contrat était signé. Ils ne veulent pas travailler le samedi après-midi, comme le prévoit la nouvelle réorganisation du travail. “ *On s'est déjà fait avoir en 1978 avec le samedi matin, on ne recommencera pas*” dit Gilbert, ourdisseur. L'opposition est encore plus vive chez les femmes qui composent pour moitié l'effectif des travailleurs postés. “ *On n'a déjà pas de vie Si en plus on travaille le samedi, on sera les seuls dans cette ville à ne pas se reposer le week-end. Déjà par rapport aux enfants, les couples font contre-équipe (quand l'un commence à 5 heures l'autre part à 13 heures) et ne se voient plus. Là, on sera en plus coupés de tout le monde.*” La nouvelle organisation du travail prévoit en effet que 6 samedis sur 8 sont travaillés jusqu'à 20 heures. En échange, on leur offre 2 jours de congés consécutifs pris dans la semaine et 2 week-ends de 3 jours toutes les 8 semaines. Mais rien à faire. Les postés veulent garder leur samedi ... et travailler le samedi “ *c'est aussi accepter de travailler le dimanche. On est dans le textile et pas dans la sidérurgie. Aucune contrainte technique ne nous oblige à faire tourner les machines 24 heures sur 24* ” dit Jean Pierre, ourdisseur. La direction a tout au long des mois de février et de mars amélioré les compensations salariales proposant de payer 40 heures les 36 heures, un treizième mois complet fin 1984, déclaré qu'il “ *n'est pas question de faire travailler les gens le dimanche*”. “ *Je tiens à vous rassurer tout de suite, explique le PDG, le 10 mai n'est pour rien dans la proposition de signer un contrat de solidarité Dans le secteur textile la compétitivité passe par une meilleure productivité Comme le gouvernement annonce les 35 heures pour 1985, je préfère y aller d'emblée Car une heure en moins chaque année désorganise toute la production De toutes façons, il était prévu de longue date d'augmenter la durée d'utilisation du matériel Si en plus, il y a moyen de décrocher des aides de l'Etat, pourquoi les refuser ? Cela correspond à une amélioration de la productivité de 4,35 %. C'est faible si on considère que 200 emplois sont créés pour cela.*”

L'article se conclue ainsi : “ *L'opposition entre les salariés et la direction est catégorique... L'enjeu est d'importance, car 2 entreprises textiles de la région attendent le dénouement de ce qui n'est pas encore un conflit ouvert pour signer à leur tour le même contrat de solidarité.* ”

Un journal local se posa la question : les ouvriers sont-ils réactionnaires ? Des salariés de l'entreprise Roudière firent circuler un texte dont nous citons des extraits :

“ *500 travailleurs refusent le projet d'un PDG qui créerait 200 emplois. Ces ouvriers sont-ils des réactionnaires ? Qu'est-ce qui motive leur opposition à un dirigeant du CNPF qui “joue le jeu” d'un pouvoir aujourd'hui de gauche ? Quel est ce projet ? Passage aux 36 heures avec réduction de salaire programmée sur plusieurs mois et prolongation de la durée d'utilisation des machines jusqu'au samedi soir. Conséquence chiffrée par lui : création de 200 emplois Refus des ouvriers : 36 heures c'est bien mais pas n'importe comment ! La réduction de salaire, avec le pouvoir d'achat qu'ils ont, est inacceptable. La prolongation de la semaine de travail pour n'avoir qu'un samedi tous les 2 mois est intolérable contribuant à renforcer la dysharmonie du chômage de leurs vies avec l'ensemble social. Le chantage au chômage est indécent : les ouvriers ne se sentent pas responsables de cette “indignité” mais les principales victimes. La presse locale apporte sa contribution dans le conflit d'opinions sans rien dire de ce qui motive la “réaction”. Rien dans tout cela ne prend en compte et n'exprime le vécu particulier de ces ouvriers qui savent que le délire économique tronque leur vie, qu'un jour dans la semaine n'est pas aussi riche de possibilités de loisirs et de rencontres que le samedi. Situation locale, conflit partiel, qui par delà les stratégies syndicales et les manœuvres patronales pose le problème de l'expression et de la reconnaissance du vécu ouvrier ailleurs que dans les tables statistiques de l'économie d'un monde qui fait l'économie de leur vie.*”

“ Si la classe ouvrière lâchait pied dans son conflit quotidien avec le capital, elle se priverait certainement elle-même de la possibilité d’entreprendre tel ou tel mouvement de plus grande envergure ”.

**Karl MARX,
*Salaire, prix et profit, 1865.***

*Pour toute correspondance, écrire sans autre mention à :
B.P. 1666 Centre Monnaie 1000 Bruxelles 1 Belgique*

Imprimerie spéciale